



S.A. au capital de 22 799 870 Euros  
Siège social : Rue de la Voyette  
C.R.T. 2, 59818 LESQUIN CEDEX France  
Tél. : 33 (0)3 20 90 72 00  
Fax : 33 (0)3 20 87 57 99

# **RAPPORT FINANCIER**

## **ANNUEL 2009/10**

Article 451-1-2 du code monétaire et financier

# Sommaire

▪ Attestation du responsable-----	3
▪ Comptes consolidés-----	4
▪ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés-----	43
▪ Comptes annuels-----	45
▪ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels-----	71
▪ Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés-----	73
▪ Honoraires des Commissaires aux comptes-----	78
▪ Rapport de Gestion-----	79
▪ Rapport du Président sur le contrôle interne-----	118
▪ Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne-----	130
▪ Rapport spécial sur les actions gratuites-----	132



S.A. au capital de 22 799 870 Euros  
Siège social : Rue de la Voyette  
C.R.T. 2, 59818 LESQUIN CEDEX France  
Tél. : 33 (0)3 20 90 72 00  
Fax : 33 (0)3 20 87 57 99

## **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 79, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le président du conseil d'administration

Alain FALC

# COMPTES CONSOLIDES

## I – Etat de situation financière au 31 mars 2010

En k€		03/2009	03/2010
Actifs non courants			
Goodwills	5.1	1 372	1 156
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	1 882	2 165
Immobilisations corporelles	5.3	6 770	6 277
Part dans les entreprises associées	5.4	71	71
Autres actifs financiers	5.5	83	64
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Actifs d'impôts différés	5.6	3 938	2 832
<b>Actifs non courants</b>		<b>14 116</b>	<b>12 565</b>
Actifs courants			
Stocks		16 043	21 796
Créances clients	5.7	19 358	20 549
Autres débiteurs (*)	5.8	8 582	5 836
Actifs d'impôts exigibles		8	106
Actifs financiers	5.9	150	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	8 013	16 395
<b>Actifs courants</b>		<b>52 154</b>	<b>64 682</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>66 270</b>	<b>77 247</b>
Capital		19 678	22 800
Primes		23 333	1 913
Réserves		(29 983)	7 068
Ecart de conversion		164	184
Résultat net		16 482	11 950
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>4.3</b>	<b>29 674</b>	<b>43 915</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements envers le personnel	5.11	239	236
Passifs financiers à long terme (*)	5.12	7 138	4 895
Autres Passifs non courants	5.13	1 818	243
<b>Passifs non courants</b>		<b>9 195</b>	<b>5 374</b>
Provisions à court terme	5.14	195	243
Passifs financiers à court terme (*)	5.12	6 000	5 269
Fournisseurs		9 130	12 936
Autres créditeurs (*)	5.15	11 622	9 239
Passif d'impôt exigible		454	271
<b>Passifs courants</b>		<b>27 401</b>	<b>27 958</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>66 270</b>	<b>77 247</b>

(\*) Voir Note 4.3.2 Modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2009

## II – Etat du résultat global consolidé au 31 mars 2010

En k€		03/2009	03/2010
Produits des activités ordinaires	6.1	98 493	93 792
Autres produits de l'activité	6.2	874	594
Achats consommés	6.3	(58 614)	(55 568)
Charges externes	6.4	(10 851)	(12 435)
Impôts et taxes		(677)	(636)
Charges de personnel	6.5	(8 992)	(8 904)
Amortissements des immobilisations		(1 694)	(2 687)
Autres produits opérationnels		-	-
Autres charges opérationnelles	6.6	(599)	(64)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	6.7	36	519
Pertes de valeur	6.8	(236)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>17 740</b>	<b>14 611</b>
Produits financiers		931	660
Charges financières		(2 135)	(1 384)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	6.9	<b>(1 204)</b>	<b>(724)</b>
Résultat avant impôt		16 536	13 887
Impôt sur les résultats	6.10	(54)	(1 937)
<b>Résultat net</b>		<b>16 482</b>	<b>11 950</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			
Ecart de conversion		<b>505</b>	<b>20</b>
<b>Résultat global</b>		<b>16 987</b>	<b>11 970</b>

Résultat net	16 482	11 950
Part des minoritaires	-	-
Part du groupe	16 482	11 950

Résultat global	16 987	11 970
Part des minoritaires	-	-
Part du groupe	16 987	11 970

En Euros		
Résultat net – part du groupe par action	1.68	1.09
Résultat global – part du groupe par action	1.73	1.09

En Euros		
Résultat net dilué – part du groupe par action	1.58	1.08
Résultat global dilué – part du groupe par action	1.63	1.09

### III .1 - Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2007</b>	<b>9 790 173</b>	<b>19 580</b>	<b>23 038</b>	<b>(41 575)</b>	<b>(168)</b>	<b>875</b>
Résultat au 31 mars 2008				11 556		11 556
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(173)	(173)
<b>Résultat global</b>				<b>11 556</b>	<b>(173)</b>	<b>11 383</b>
Augmentation de Capital – BSA 2006	17 603	35	22			57
Frais d'augmentation Capital			(5)			(5)
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2008</b>	<b>9 807 776</b>	<b>19 615</b>	<b>23 055</b>	<b>(30 019)</b>	<b>(341)</b>	<b>12 310</b>
Résultat au 31 mars 2009				16 482		16 482
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					505	505
<b>Résultat global</b>				<b>16 482</b>	<b>505</b>	<b>16 987</b>
Augmentation de Capital – BSA 2006	18 513	63	39			102 (5)
Frais d'augmentation Capital			(5)			(5)
Prime BSA Managers 2008			244			244
Programme Actions gratuites				36		36
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009</b>	<b>9 826 289</b>	<b>19 678</b>	<b>23 333</b>	<b>(13 501)</b>	<b>164</b>	<b>29 674</b>
Résultat au 31 mars 2010				11 950		11 950
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					20	20
<b>Résultat global</b>				<b>11 950</b>	<b>20</b>	<b>11 970</b>
Augmentation de capital – BSA 2006	1 560 311	3 121	1 950			5 071
Augmentation de capital – BSA Managers 2008	400	1	2			3
Frais Augmentation de capital			(39)			(39)
Programme Actions gratuites				77		77
Dividendes versés aux actionnaires			(23 333)	20 492		(2 841)
<b>Capitaux propres consolidés au 31 mars 2010</b>	<b>11 399 935</b>	<b>22 800</b>	<b>1 913</b>	<b>19 018</b>	<b>184</b>	<b>43 915</b>

## III.2 - Flux de trésorerie consolidé

En k€	31/03/2009	31/03/2010
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	<b>16 482</b>	<b>11 950</b>
Dotations aux amortissements	1 929	2 687
Variation des provisions	77	44
Plus et moins values de cession	(36)	152
Autres produits et charges sans incidence financière	-	(803)
Actions gratuites – IFRS2	36	78
Résultat net du financement	1 489	435
Impôts différés	(939)	1 109
<b>Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts</b>	<b>19 038</b>	<b>15 652</b>
<b>Variation du Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(6 534)</b>	<b>(3 865)</b>
Stocks	(5 706)	(5 765)
Créances d'exploitation	(7 924)	1 531
Carry-back	3 683	-
Impôt sur le résultat payé	375	(1 108)
Dettes d'exploitation	3 556	1 653
Intérêts payés	(518)	(177)
Incidence des activités cédées	-	-
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>12 504</b>	<b>11 786</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition immobilisations incorporelles	(1 709)	(2 122)
Acquisition immobilisations corporelles	(305)	(209)
Cession immobilisations incorp. et corp.	814	52
Acquisition immobilisations financières	(4)	(5)
Cession immobilisations financières	26	23
Intérêts payés	-	(224)
Trésorerie nette sur cessions de filiales	-	-
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 178)</b>	<b>(2 485)</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Augmentation de capital ou apports	341	5 074
Dividendes versés aux actionnaires	-	(2 841)
Emission d'emprunts	100	-
Actifs financiers	567	150
Remboursement d'emprunts	(9 715)	(2 446)
Intérêts payés	(970)	(258)
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(9 677)</b>	<b>(321)</b>
Incidence des variations de cours de devises	446	143
VARIATION DE TRESORERIE	2 095	9 123
Trésorerie à l'ouverture	2 350	4 445
Trésorerie à la clôture (Voir Note 5.11)	4 445	13 568

## IV - Notes aux états financiers consolidés

### **4.1. Informations relatives à l'entreprise**

Les états financiers au 31 mars 2010 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 21 mai 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2010.

### **4.2 Faits marquants**

#### **4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2010**

##### **1) Pendant l'exercice**

###### **a) Développement commercial**

Pause de la croissance du secteur du jeu vidéo avant d'aborder la 2<sup>ème</sup> partie du cycle d'une durée de vie moyenne de 5 ans pour les consoles de salon de même génération technique (avec les baisses de prix de septembre 2009 menant vers le mass-market), les consoles nomades approchant elles-mêmes la fin de cycle ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;

Chiffre d'affaires consolidé en décroissance modérée au regard du contexte de marché (- 4,8 % par rapport à la période de référence l'année dernière), le niveau des ventes s'établissant à un niveau supérieur (+11,5%) à celui réalisé en 2007-08 ;

Retour à une forte saisonnalité au 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1<sup>er</sup> semestre atone, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

###### **b) Moyens**

Centralisation de la logistique « Accessoires » de la filiale belge Atoll Soft (devenue Bigben Interactive Belgium) sur la plate forme de Libercourt à compter du 15 juillet 2009.

Réorientation de la filiale Espace 3 vers le commerce électronique, l'intégralité des 11 points de vente restant dans son réseau commercial ayant été fermée au cours de l'exercice.



### c) Actionnariat

Exercice de 9.361.866 BSA du 01 avril 2009 au 30 juin 2009 donnant lieu à la création de 1.560 311 actions nouvelles permettant à la société de lever 5,07M€, clôturant le programme d'augmentation de capital par exercice des BSA émis le 29 décembre le 2006 (période d'exercice 01 avril 2007-30 juin 2009)

Augmentation globale du capital de la société par exercice des BSA 2006 aboutissant à l'émission de 1.609.362 actions nouvelles sur l'ensemble de la période d'exercice soit une souscription à 99% (134 001 BSA non exercés soit 22 333 actions non créées), ayant permis à la société de lever 5,23M€.

Relèvement des fonds propres de la Société à plus de 26,8M€ à l'issue de l'opération, les fonds propres sociaux s'établissant à 37,2M€ à la clôture du 31 mars 2010 et les fonds propres consolidés à 43,9M€.

Attribution de la qualification d'«Entreprise Innovante » le 29 octobre 2009 par OSEO Innovation, rendant l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des sommes investies doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

### d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009.

### e) Liquidation de la filiale Bigben Interactive UK et opérations connexes

Versement en juin 2009 du boni de liquidation soit 51 k GBP s'appliquant à l'ensemble des créances détenues par la société sur sa filiale commerciale britannique.

Liquidation de la filiale le 31 octobre 2009

Paiement de 224 k€ d'intérêts à la suite d'un accord transactionnel entre les parties le 21 mai 2009 sur le règlement des Loan notes relatifs à Bigben Interactive UK Holdings Ltd, l'impact sur le résultat de la période étant un produit de 672 k€ comptabilisé en « Résultats sur cessions d'actifs non courants »

### f) Autres filiales

Changement de nom pour la filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999, celles-ci devenant respectivement Bigben Interactive Belgium et Bigben Interactive Nederland à compter du 15 octobre 2009.

#### **4.2.2 Evènements post clôture**

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture.

Projet d'acquisition d'un nouveau site logistique à Aubry (59) afin d'assurer une meilleure gestion des flux logistiques aujourd'hui traités sur le site de Libercourt (62).

## **4.3. Principales méthodes comptables**

### **4.3.1 Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés du Groupe Bigben Interactive sont établis suivant les normes et interprétations édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) dont l'application est obligatoire au 31 mars 2010, telles qu'elles sont publiées au 31 mars 2010. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2009 établies selon les mêmes règles.

#### **Normes entrées en vigueur au cours de la période**

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, en vigueur pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2009, et ont été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. Compte tenu de l'organisation du groupe, la mise en œuvre de IFRS 8 n'a pas un impact significatif sur la structure des secteurs opérationnels tels que précédemment présentés par le Groupe.
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option constituant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée constitue un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe applique l'IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débute à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme. En conséquence, il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du groupe.
- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers » introduit la notion de résultat global qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. IAS 1 révisée qui est d'application obligatoire dans les états financiers 2009-2010 du Groupe n'a pas un impact significatif sur la présentation des états financiers consolidés.
- Les "améliorations annuelles" de l'IASB ont amendé un certain nombre de normes existantes. Leur première application varie selon les normes mais devait principalement intervenir en 2009. Leur première application n'a eu aucun effet sur les états financiers consolidés.
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation » et l'amendement IFRS2 Conditions d'acquisition des droits et annulations n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe Bigben Interactive.
- Les normes IFRIC 13 'Programme de Fidélisation des clients', IFRIC 15 'Contrats de construction immobilière', IFRIC 16 'Couverture d'un investissement net' ne sont pas applicables au Groupe Bigben Interactive.

#### **Normes publiées et non encore en vigueur**

- IFRS 3 révisée (2008) « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes: la contrepartie éventuelle liée aux regroupements effectués doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures (compléments de prix par exemple) étant comptabilisées en résultat. Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus. Toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat. Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur

des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée qui est d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010-2011, est appliquée de façon prospective et en conséquence n'a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.

- IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés pour les exercices ouverts à compter du 01 juillet 2009 soit pour le Groupe l'exercice 2010-2011, n'ont pas d'impact significatif sur ceux-ci.
- IFRIC 17 "distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires" a été publiée par l'IASB en novembre 2008. Elle est d'application prospective obligatoire aux distributions intervenues dans les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, soit 2010-2011 pour le groupe. En conséquence il n'y a pas d'impact sur les périodes antérieures présentées dans les états financiers 2009-2010 du groupe. »

### **4.3.2. Bases de préparation**

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

### **Estimations**

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

### **Modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2009**

La présentation de la prise en compte des contrats de crédit bail immobilier a été modifiée : la durée d'amortissement des emprunts de crédit bail correspond à la durée prévue dans les contrats, elle était auparavant alignée sur la durée d'amortissement économique de l'immobilisation. Cette modification

engendre une diminution des dettes financières, en contrepartie d'une diminution des charges constatées d'avance à l'actif.

En conséquence, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009 ont été modifiés de la façon suivante :

- Minoration du poste « Débiteurs divers » de 1 108 k€ ramenant le poste de 9 690 k€ à 8 582 k€.
- Minoration du poste « Passifs Financiers à long terme » de 1 347 k€ ramenant le poste de 8 485 k€ à 7 138 k€.
- Majoration du poste « Passifs financiers à court terme » de 218 k€ portant le poste de 5 782 k€ à 6 000 k€.
- Majoration du poste « Autres créditeurs » rubrique « Produits constatés d'avance » de 21 k€ portant le poste de 11 601 k€ à 11 622k€.

### **4.3.3. Principes de consolidation**

#### **4.3.3.1 Critères de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

#### **4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes**

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2010, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

#### **4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions**

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

#### **4.3.3.4 Opérations internes au Groupe**

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

#### **4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,

- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change en vigueur aux dates de transaction de l'exercice,

- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1<sup>er</sup> avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1<sup>er</sup> avril 2004.

#### **4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

#### **4.3.4. Goodwills**

Les goodwills représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût d'acquisition sont directement portés en compte de résultat.

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

### 4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels. Cependant, la majeure partie des frais engagés par les bureaux d'études sont comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38. En particulier, les frais de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

### 4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1er avril 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait immédiatement en charges tous les coûts d'emprunt. Ce changement de méthode résultant de l'application d'IAS 23 (2007) *Coûts d'emprunt* est comptabilisé de façon prospective conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2009-2010.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

## Amortissement

### *Cas général*

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

#### Durées d'utilité, en années

Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

### **4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations incorporelles en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Hong-Kong.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

L'amendement d'IAS36, à caractère rétrospectif, prévoit que les goodwills ne pourront être affectés qu'à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ne dépassant pas un secteur opérationnel. A ce titre, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation complémentaire de goodwill liée à l'application rétrospective d'IFRS8

### **4.3.8. Actifs et passifs financiers**

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

#### **4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers**

##### **Placements détenus jusqu'à échéance**

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE)

##### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

##### **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

##### **Trésorerie et autres actifs financiers**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.



#### **4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers**

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

#### **4.3.9. Stocks**

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

#### **4.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente**

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

#### **4.3.11. Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **4.3.12. Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

### **4.3.13. Engagements de retraites et assimilés**

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

### **4.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu**

En application de la norme IRFS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe.

#### **4.3.15. Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

#### **4.3.16. Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

#### **4.3.17. Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

#### **4.3.18. Enregistrement du revenu**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

### **4.4 - Politique du groupe en matière de gestion des risques**

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion de capital.

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques ainsi que la gestion du capital.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par:

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

### **Risque de liquidité**

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

### **Risque de change**

La part du produit des activités ordinaires réalisée dans des monnaies autres que l'euro représente 7 % du chiffre d'affaires consolidé.

En revanche, deux tiers des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

### **Risque de taux**

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe utilise pour l'essentiel des financements à taux variable basés sur l'Euribor ou équivalent.

En revanche, le Groupe n'a pas jusqu'ici –compte tenu des anticipations des opérateurs sur l'évolution des taux à moyen terme- estimé nécessaire d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. Cet endettement est pour l'essentiel une dette financière amortissable avec une échéance ultime le 31 décembre 2012.

## Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital.

La reconstitution des fonds propres du fait des résultats accumulés depuis 3 exercices permet au Groupe de disposer à compter de la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2010, de réserves disponibles pour financer un programme de rachat d'actions ; celui-ci serait néanmoins limité à 5 % du capital.

## Autres risques de marché

La société est, conjointement avec l'actionnaire fondateur, partie à un contrat avec un animateur de marché permettant d'améliorer la liquidité de l'action. En 2009/10, dans le cadre de ce contrat d'animation, les volumes d'achat ont été de 137 367 actions et les volumes de vente ont été de 140 367 actions.

L'évolution des risques sur les 2 exercices 2008/09 et 2009/10 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec le retour à une pratique normale dans les relations bancaires d'une part et l'amélioration de l'exploitation d'autre part ;
- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée de l'environnement bancaire.

## 4.5. Périmètre de consolidation

### 4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

Société	2008/2009	2009/10
	% de contrôle	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA (Belgique)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (Pays Bas)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%	100%

La filiale britannique Bigben Interactive UK Ltd est exclue du périmètre de consolidation depuis le 31 mars 2006, du fait de sa mise sous Administration le 8 avril 2005 faisant perdre le contrôle de cette filiale à cette date. Cette société a été dissoute en date du 31/10/2009.

## 4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

## 4.6. Information sectorielle

### 4.6.1. Résultat par secteur

31 mars 2010	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
- de l'activité	57 252	16 025	14 867	5 648		93 792
- ventes inter-segments	13 658	495	-	27 924	(42 077)	-
<b>Total</b>	<b>70 910</b>	<b>16 520</b>	<b>14 867</b>	<b>33 572</b>	<b>(42 077)</b>	<b>93 792</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>9 188</b>	<b>1 576</b>	<b>1 900</b>	<b>1 947</b>		<b>14 611</b>
Résultat financier						(724)
Impôts						(1 937)
<b>Résultat</b>						<b>11 950</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Goodwills	68	1 088	-	-		1 156
Autres actifs non courants	8 226	234	60	56		8 576
Actifs courants	42 990	9 735	7 540	4 418		64 683
Actifs d'impôts différés	2 374	(31)	212	277		2 832
<b>Actif total</b>						<b>77 247</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>9 670</b>	<b>6 361</b>	<b>2 035</b>	<b>4 831</b>		<b>22 897</b>
Passif d'impôts						271
Dettes financières						10 164
Capitaux propres						43 915
<b>Passif total</b>						<b>77 247</b>
Perte de valeur						-
Investissements	2 474	30	13	8		2 525
Dotations aux amortissements	2 420	122	16	129		2 687

Un client du groupe représente plus de 10% (11.1%) du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec ce client concerne essentiellement le secteur « France ».

31 mars 2009	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Eliminations	Total
<b>Produits des activités ordinaires</b>						
- de l'activité	58 377	14 147	16 829	9 140	-	98 493
- ventes inter-segments	11 767	309	-	21 264	33 340	-
<b>Total</b>	<b>70 144</b>	<b>14 456</b>	<b>16 829</b>	<b>30 404</b>	<b>33 340</b>	<b>98 493</b>
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>10 443</b>	<b>1 156</b>	<b>3 327</b>	<b>2 814</b>		<b>17 740</b>
Résultat financier						(1 204)
Impôts						(54)
<b>Résultat</b>						<b>16 482</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Goodwills	284	1 087				1 372
Autres actifs non courants	8 229	326	63	188		8 806
Actifs courants	37 239	4 174	7 525	3 216		52 154
Actifs d'impôts différés	3 478	(32)	262	230		3 938
<b>Actif total</b>						<b>66 270</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>15 444</b>	<b>1 760</b>	<b>1 952</b>	<b>3 848</b>		<b>23 004</b>
Passif d'impôts						454
Dettes financières						13 138
Capitaux propres						29 674
<b>Passif total</b>						<b>66 270</b>
Perte de valeur	236					236
Investissements	2 006	74	22	211		2 313
Dotation aux amortissements	1 454	121	14	105		1 694

#### 4.6.2. Autres informations (métiers)

2009-10	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	32 773	6 172	14 393	5 639	58 977
Dist. exclusive	10 182	9 264	269	-	19 715
Audio Cadeaux	6 682	346	205	10	7 243
Non exclusif	7 615	242	-	-	7 857
<b>Total des produits</b>	<b>57 252</b>	<b>16 024</b>	<b>14 867</b>	<b>5 649</b>	<b>93 792</b>

2008-09	France	Benelux	Allemagne	Hongkong	Total
Accessoires	34 188	7 662	16 786	8 882	67 518
Dist. exclusive	5 268	6 427	-	-	11 695
Audio Cadeaux	5 237	58	43	258	5 596
Non exclusif	13 684	-	-	-	13 684
<b>Total des produits</b>	<b>58 377</b>	<b>14 147</b>	<b>16 829</b>	<b>9140</b>	<b>98 493</b>

Trois clients représentent plus de 5% et un seul plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces clients, intervenants majeurs de la grande distribution, ont une solvabilité avérée et reconnue.

Le reporting relatif au crédit client indique un DSO de 56 jours au 31 mars 2010 contre 48 jours au 31 mars 2009.

## V - Notes complémentaires relatives aux comptes de bilan

### 5.1 Goodwills

Origine	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2010	31/03/2010
Atoll Belgique	1.088	1.088	-	1.088
Espace 3 Game's	216	-	-	-
Vox Diffusion	68	68	-	68
<b>Total</b>	<b>1.372</b>	<b>1.156</b>	-	<b>1.156</b>

Au 31 mars 2010, les goodwills résiduels sur Espace 3 Game's ont été passés en résultat, les magasins de détail ayant été fermés ou cédés sur l'exercice clos le 31 mars 2010. La perte constatée sur l'exercice est de 216 k€.

### 5.2 Autres Immobilisations incorporelles

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2010 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

Exercice 2009-10	Écarts d'acquisition	Autres	Total
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>2.302</b>	<b>3.626</b>	<b>5.928</b>
Acquisitions	-	2.122	2.122
Transferts	-	-	-
Diminutions / Sorties	1.146	140	1.286
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>1.156</b>	<b>5.608</b>	<b>6.764</b>
Amortissements cumulés début de période	-	1.744	1.744
Dotations aux amortissements	-	1.839	1.839
Diminutions / Amortissements	-	140	140
<b>Amortissements cumulés fin de période</b>	-	<b>3.443</b>	<b>3.443</b>
Perte de valeur cumulée début de période	930	-	930
Perte de valeur - Dotation	-	-	-
Perte de valeur - Reprise ou cessions	930	-	<b>930</b>
<b>Perte de valeur cumulée fin de période</b>	-	-	-
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>1.156</b>	<b>2.165</b>	<b>3.321</b>

Les mouvements sur écarts d'acquisitions concernent la société Espace 3 Game's, l'activité des magasins de détail ayant été arrêtée dans le courant de l'exercice, soit par cession des fonds de commerce soit par arrêt pur et simple de l'activité.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2009 est de 9 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.



<b>Exercice 2008-09</b>	<b>Ecart</b> <b>d'acquisition</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>2.530</b>	<b>1.944</b>	<b>4.474</b>
Acquisitions	-	1.708	1.708
Transferts*	-	-	-
Diminutions / Sorties **	228	26	254
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>2.302</b>	<b>3.626</b>	<b>5.928</b>
Amortissements cumulés début de période	-	905	905
Dotation aux amortissements	-	863	863
Diminutions / Amortissements **	-	24	24
<b>Amortissements cumulés fin de période</b>	<b>-</b>	<b>1.744</b>	<b>1.744</b>
Perte de valeur cumulée début de période	845	-	845
Perte de valeur - Dotation	236	-	236
Perte de valeur – Reprise	151	-	151
<b>Perte de valeur cumulée fin de période</b>	<b>930</b>	<b>-</b>	<b>930</b>
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>1.372</b>	<b>1.882</b>	<b>3.254</b>

### 5.3 Immobilisations corporelles

En k€	03/2009	03/2010
<b>Valeur brute début de période</b>	<b>12.479</b>	<b>12.800</b>
Acquisitions	601	398
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecart de Change	148	(24)
Diminutions / Sorties *	428	782
<b>Valeur brute fin de période</b>	<b>12.800</b>	<b>12.392</b>
<b>Amortissements cumulés début de période</b>	<b>5.493</b>	<b>6.030</b>
Dotation aux amortissements	831	847
Actifs destinés à la vente	-	-
Ecart de Change	134	(14)
Diminutions / Amortissements *	428	748
<b>Amortissements cumulés fin de période</b>	<b>6.030</b>	<b>6.115</b>
<b>Perte de valeur cumulée début de période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Perte de valeur	-	-
<b>Perte de valeur cumulée fin de période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Valeur nette fin de période</b>	<b>6.770</b>	<b>6.277</b>

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 2 299 k€, soit une valeur nette de 3 838k€.

La chaîne logistique de Libercourt (complément de 105 k€ sur l'exercice) ainsi que les chariots élévateurs informatisés ( acquisition de 106 k€ sur l'exercice) sont financés par crédit bail, le coût de revient est de 949 k€ amorti pour 335 k€, soit une valeur nette de 614 k€ au 31 mars 2010. Le reste des acquisitions représentent essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

\*L'arrêt de l'activité de ventes au détail des magasins Espace 3 Game's se solde par la mise au rebut des installations pour un montant net de 34 k€ ( brut pour 716 k€ amorti pour 682 k€).

#### 5.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor (filiale de Bigben Interactive SA) et KS Multimédia (Filiale de Bigben Interactive GmbH) ont été mises en équivalence.

Principaux agrégats	(*)Cadonor	KS Multimédia
Capitaux propres	252	13
Chiffre d'affaires	629	-
Résultat net	39	(2)

(\*) Données au 31 mars 2009

#### 5.5 Autres actifs financiers non courants

	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
<b>A la clôture de l'exercice 2007-08</b>	-	100	3	103
Acquisitions/ augmentations	-	3	-	3
Cessions	-	(26)	-	(26)
Change	-	3	-	3
<b>A la clôture de l'exercice 2008-09</b>	-	80	3	83
Acquisitions/ augmentations	-	5	-	5
Cessions	-	24	-	24
Change	-	-	-	-
<b>A la clôture de l'exercice 2009-10</b>	-	61	3	64

Ce poste est composé essentiellement de dépôts de garantie.

#### 5.6 Actifs d'impôts différés

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Déficits	3.862	2.446
Décalages Temporels	76	386
<b>Total de l'impôt différé</b>	<b>3.938</b>	<b>2.832</b>

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 2.234 k€ sur Bigben Interactive S.A. correspondant à l'activation en totalité du déficit reportable de l'intégration fiscale.

Il a été constaté un impôt différé sur déficit fiscal de 212 k€ sur Bigben Interactive GmbH, soit une activation totale du déficit fiscal.

Compte tenu des résultats bénéficiaires des sociétés disposant d'un déficit reportable, le groupe a constaté une charge d'impôt de 1 416 k€ correspondant à la désactivation des actifs d'impôts différés sur déficit fiscal.

Le groupe ne dispose donc plus de déficit fiscal non activé au 31 mars 2010 contre 5.4 M€ au 31 mars 2009.

## 5.7 Créances Clients

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Clients et effets en portefeuille	23.338	21.828
Perte de valeur pour créances douteuses	3.980	1.279
<b>Total créances</b>	<b>19.358</b>	<b>20.549</b>

### Au 31 mars 2010

La ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante

Ventilation Echu/Non échu	En k€	%
Créances Clients non échues	18.187	83.3%
Créances Clients échues	3.641	16.7%
<b>Total créances</b>	<b>21.828</b>	<b>100%</b>

Ventilation des créances échues	En k€	%
Moins de 1 mois	1.276	35.0%
De 1 à 3 mois	758	20.8%
De 3 mois à 1 an	38	1.0%
Plus d'1 an	(12)	-0.2%
Clients douteux	1.581	43.4%
<b>Total créances</b>	<b>3.641</b>	<b>100%</b>

Les Clients douteux (1.581 k€ TTC) sont provisionnées à hauteur de 1.279 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

La société faitière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

En Belgique et au Pays Bas, le groupe utilise la cession de créances en adossement à une ligne de crédit court terme, négociée auprès d'un partenaire financier indépendant.

En Allemagne, la banque de la filiale a abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne. La filiale BBI GmbH a de nouveau recours à l'escompte classique depuis cette date. L'encours escompté est de 3.901 k€ à la clôture du 31 mars 2010.

### Au 31 mars 2009

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ce qui réduit le risque de crédit au 31 mars 2009 de 9 598 k€. Le poste Clients de la société faitière Bigben Interactive SA représente 9 657 k€ dont 2 262 k€ échus au 31 mars 2009.

## 5.8 Autres créances

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Etats et collectivités locales (hors IS)	2.452	741
Personnel	39	39
Ristournes Fournisseurs à recevoir	755	151
Créances sur cessions immobilisations	2	49
Affacturage	3.518	2.567
Charges constatées d'avance (*)	534	566
Acomptes et avances sur commandes	1.043	1.373
Acomptes Contrats de Distribution	150	150
Fournisseurs débiteurs et divers	89	200
<b>Total</b>	<b>8.582</b>	<b>5.836</b>

(\*) Voir Note 4.3.2 Modification de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

## 5.9 Actifs financiers

	31/03/2009	31/03/2010
Opcvm - BPN	150	-
Opcvm CIC	-	-
Total	150	-

Les actifs financiers au 31 mars 2009 étaient composés d'OPCVM monétaires donnés en garantie dans le cadre d'un contentieux fiscal.

## 5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	8.013	16.395
Concours bancaires (II)	3.568	2.827
Intérêts courus (III)	-	-
Financements court termes (II)+(III)	3.568	2.827
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie ( I ) -(II)	4.445	13.568

## 5.11 Engagements envers le personnel

31 Mars 2010	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Retraites et assimilées	239	5	-	8	-	236
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>236</b>

31 Mars 2009	01/04/08	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/09
Retraites et assimilées	233	11	-	5	-	239
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>239</b>

## Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les filiales françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2007-08	2008-09	2009-10
Taux d'actualisation + d'inflation	2.5%	4.5%	4.6%
Turn Over	1%	1%	1%
Table de Mortalité	TV 88-90	TF et TH 00.02	TF et TH 00.02
Taux d'augmentation des salaires			
<i>Cadres &amp; Agents de Maîtrise</i>	2.0%	4.0%	4.0%
<i>Employés</i>	3.0%	4.0%	4.0%

### 5.12 Passifs financiers courants et non courants

en k€	31/03/2010	Échéance	Échéance	Échéance
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts d'origine long terme	4.794	1.758	3.036	-
Emprunts sur locations financement	2.543	684	1.859	-
Concours bancaires courants	2.827	2.827	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10.164</b>	<b>5.269</b>	<b>4.895</b>	-

en k€	31/03/2009	Échéance	Échéance	Échéance
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts d'origine long terme	6.567	1.780	4.787	-
Emprunts sur locations financement (*)	2.969	618	2.133	218
Concours bancaires courants	3.568	3.568	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres financements à court terme	34	34	-	-
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>13.138</b>	<b>6.000</b>	<b>6.920</b>	<b>218</b>

(\*) Voir Note 4.3.2 Modification de la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants.

Au 31 mars 2010, les tirages effectués auprès du factor français s'élevaient à 3.333 k€ contre 4.373 k€ au 31 mars 2009.

Sur la ligne disponible pour la Belgique, 968 k€ étaient affectés en garantie sans tirage tandis que 361 k€ étaient affectés auprès du factor Néerlandais sans tirage.

L'escompte en Allemagne présentait un encours de 3.901 k€ à la clôture, la banque de la filiale ayant abandonné le 29 janvier 2009 l'escompte sans recours des effets présentés par la filiale, du fait d'une trop forte concentration de risque sur le tiré, leader du secteur du jeu vidéo en Allemagne.

### 5.13 Autres passifs non courants

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Dettes sur immobilisations > 1an	1.436	-
Investisseurs privés > 1 an	382	243
<b>Total</b>	<b>1.818</b>	<b>243</b>

La disparition des dettes sur immobilisations est consécutive à un accord transactionnel sur le règlement des Loan notes relatifs à Bigben Interactive Holdings UK Ltd (voir point (e) *Liquidation de la filiale Bigben Interactive UK et Faits connexes* dans les « Faits marquants »)

Au 31 mars 2009 et au 31 mars 2010, la part relative aux investisseurs privés représente leur participation dans la dette bancaire résiduelle de 9.222 k€ rééchelonnée sur 5 ans à compter du 31 mars 2008.

### 5.14 Provisions courantes

	01/04/09	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/10
Plan de Restructurations	10	-	-	10	-	-
Autres provisions	185	75	17	-	-	243
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>75</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>243</b>

	01/04/08	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/09
Plan de Restructurations	28	-	-	18	-	10
Autres provisions	96	149	60	-	-	185
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>195</b>

### 5.15 Autres Crédeurs

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Etats et collectivités publiques (hors IS)	1.470	1.377
Personnel et Organismes sociaux	1.670	1.384
Remises clients et Clients Crédeurs	4.583	3.604
Dette sur immobilisations	-	456
Investisseur privé	139	139
Affacturage	3.190	2.189
Produits constatés d'avance	377	56
Crédeurs divers	193	34
<b>Total</b>	<b>11.622</b>	<b>9.239</b>

## VI - Notes complémentaires au compte de résultat

### 6.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Ventes de marchandises	98.493	93.561
Prestations de services	-	231
<b>Total</b>	<b>98.493</b>	<b>93.792</b>

### Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	31/03/2009		31/03/2010	
Allemagne	15.811	16.1%	13.288	14.2%
Belgique	7.526	7.6%	9.106	9.7%
France	51.276	52.1%	47.970	51.1%
Pays-Bas	6.608	6.7%	6.774	7.2%
Royaume- Uni	6.333	6.4%	4.852	5.2%
Autres	10.939	11.1%	11.802	12.6%
<b>Total</b>	<b>98.493</b>	<b>100%</b>	<b>93.792</b>	<b>100%</b>

### 6.2 Autres produits de l'activité

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Subventions	-	-
Autres produits	874	594
<b>Total</b>	<b>874</b>	<b>594</b>

### 6.3 Achats consommés

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Marchandises	57.844	58.718
Variation stock	(2.469)	(4 449)
Marchandises		
Perte de valeur sur stocks	3.239	1.299
<b>Total</b>	<b>58.614</b>	<b>55.568</b>

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 4.873 k€ au 31 mars 2010 contre 6.189 k€ au 31 mars 2009.

## 6.4 Charges externes

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Achats non stockés	630	653
Primes d'Assurances	276	272
Entretiens – Réparations	585	541
Loyers	646	600
Autres services extérieurs	170	287
Publicité	1.819	2.892
Transports sur ventes	2.448	2.623
Frais de Déplacements	694	712
Frais de Communication	454	701
Frais et services bancaires	216	143
Honoraires	1.935	1.994
Autres Charges externes	849	900
Dépenses de R&D	129	117
<b>Total</b>	<b>10.851</b>	<b>12.435</b>

La progression de la « Publicité » reflète l'effort réalisé pour la promotion des packs « Accessoire+ Jeu ».

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par le groupe.

## 6.5 Charges de personnel

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Salaires et rémunérations	6.783	6.667
Charges sociales	1.931	1.827
Versements plans à cotisations définies	272	397
Augmentation de la provision pour prestations définies	6	13
Participation des salariés	-	-
<b>Total</b>	<b>8.992</b>	<b>8.904</b>

## 6.6 Autres charges opérationnelles

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Différences de gestion	120	64
Avances perdues sur Engagement Fournisseurs	145	-
Risques sur Créances irrécouvrables	334	-
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>599</b>	<b>64</b>

## 6.7 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Résultat de cession d'autres actifs non courants	36	519
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>519</b>



Le résultat de cession du 31 mars 2010 correspond au profit de 672 k€ suite à la signature de l'accord transactionnel sur le paiement des Loan Notes ainsi que l'arrêt de l'activité des magasins de détail de la filiale Espace 3 dégageant notamment un résultat négatif de 127 k€ sur les incorporels.

## 6.8 Pertes de valeur

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	236	-
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>-</b>

Une perte de valeur sur écarts d'acquisition concernant la filiale Espace 3 été comptabilisée en résultat au titre de l'exercice 2008-09.

## 6.9 Coût de l'endettement

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Intérêts sur financement moyen terme	(776)	(167)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(518)	(177)
Frais relatifs au crédit bail	(194)	(91)
<b>Résultat net du financement (sous total)</b>	<b>(1.488)</b>	<b>(435)</b>
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	29	(4)
Carry Back ( Effet de l'actualisation )	248	-
Autres produits financiers	17	119
Résultat de change	(9)	(404)
<b>Produits financiers (sous total)</b>	<b>285</b>	<b>(289)</b>
<b>Total</b>	<b>(1.203)</b>	<b>(724)</b>

En l'absence de couverture de taux, le groupe est exposé à un risque de hausse de taux pour l'intégralité de son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

- Position nette totale x 1% x durée moyenne restant à couvrir fin d'exercice = 44 k€.

- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers : 53%

A contrario, en cas de diminution des taux, le groupe n'est pas soumis à un risque de perte d'opportunité en cas de baisse des taux Euribor.

## 6.10 Impôt sur les bénéfices

En k€	31/03/2009	31/03/2010
<i>Impôt exigible</i>	993	828
<i>Impôt différé</i>	(939)	1.109
<b>Total impôt</b>	<b>54</b>	<b>1.937</b>

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	16.772	13.887
taux d'imposition de la SA BBI ( Mère)	33.33%	33.33%
Impôt théorique	5.591	4.629
Impôt réel	54	1.937
<b>Ecart à analyser</b>	<b>(5.537)</b>	<b>2.692</b>
IS sur différences permanentes	1.873	262
Corrections antérieures d'IS	-	-
Déficit fiscal utilisé non activé	(2.359)	-
Déficits non activés	-	-
Activation de déficits antérieurs	(3.862)	1 997
Différence de taux	(1.189)	433
<b>Ecart analysé</b>	<b>(5.537)</b>	<b>2.692</b>

## 6.11 Résultat par action

	31/03/2009	31/03/2010
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	9 807 776	9 839 224
Incidence des actions propres	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice *	31 448	1 560 711
Nombre d'actions ordinaires au 31 Mars	9 839 224	11 399 935
Prorata temporis Actions émises	22 797	1 170 655
<b>Nombre moyen d'actions en circulation</b>	<b>9 793 435</b>	<b>10 972 741</b>
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	-	-
Exercice des BSA (1 action pour 1 BSA)**	612 155	42 971
<b>Nombre moyen d'actions après dilution</b>	<b>10 405 590</b>	<b>11 015 712</b>
Nominal des actions (en euros)	2,00	2,00

\* : Correspond à l'exercice des BSA 2006 et la 1<sup>ère</sup> tranche des BSA Managers 2008. Les BSA 2006 étaient exerçables jusqu'au 30 juin 2009.

\*\* : au 31 mars 2010 correspond aux BSA Managers 2008.

### BSA managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

Croissance normative annuelle de CA : 2%

Endettement net : 18,8 m€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.

Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.

Dividendes attendus : pas de dividende en 2008 et 2009, distribution de 30% du résultat en 2010, 2011 et 2012

Volatilité non endettée de référence : 48,45%

Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04% au 31 octobre 2008 à 4,63% au 31 juillet 2012.

Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le conseil le 03 novembre 2008 : 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 minimums stipulés par l'AGE précitée.

Le rapport de l'expert indépendant fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52€) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71€) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80€) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Exercice tranche 1 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2008/2009 supérieur à 14,0 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 1 des BSA peut être exercée à compter du 01 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010 pour un total de 120 000 BSA.

400 BSA de la tranche 1 ont été exercés au cours de l'exercice 2009-10, donnant lieu à la création de 400 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 1 k€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 3 k€. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime. Le solde à exercer sur la tranche 1 est donc de 119 600 BSA au 31 mars 2010, la date limite d'exercice étant le 30 juin 2010.

Exercice tranche 2 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 supérieur à 14,5 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 2 des BSA pourra être exercée à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011 pour un total de 120 000 BSA.

## **6.12 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions**

### **Options de souscription**

Il n'y a plus aucun stock option en vigueur au 31 mars 2010.

### **Actions gratuites**

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel de la Société et du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

Date de l'Assemblée Générale	AGE du
	20/07/07
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	44.600
Nombre d'actions attribuées au 31 mars 2010	42.850
Date d'attribution des actions gratuites	14/10/08
Fin de la période d'acquisition	14/10/10
Fin de la période de conservation	14/10/12

### 6.13 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2009	31/03/2010
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	2.460 k€	4.560 k€
- Valeur unitaire par action ordinaire	0,25 €	0.40

Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2009-10 sera affecté au compte de report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 11.399.935 actions composant le capital au 31 mars 2010, le montant global des dividendes sera ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau sera déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement

### 6.14 Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements donnés			31/03/2009	31/03/2010	
Nantissement de titres	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	0	Emission de caution bancaire
BBI UK Ltd					
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft	CBC Banque	172	103	Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	150	0	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	0	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2006.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09, les nantissements des marques et des actions des filiales Espace3, Atoll et BBI GmbH n'a plus lieu d'être depuis le 31 mars 2009.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Engagement de reprise de crédit-bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne de préparation automatique des colis sur le site logistique de Libercourt, l'investissement étant de 500 k€. Le solde restant dû au 31 mars 2010 est de 213 k€.

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
<b>Engagements reçus</b>			31/03/2009	31/03/2010	
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	0	Acquisition BBI UK Holdings
Caution	MI 29	Bail Actéa	500	500	Ligne de colisage automatique

Date de clôture	31/03/2009			31/03/2010		
Echéance	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Moins 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	386	336	0	283	501	0

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2010 étaient en place 3 opérations, échéance mai à juillet 2010 pour un montant total de 595 k USD soit 441 k€.

Couverture de change : Au 31 mars 2010 était en place :

- une couverture de change (achat à terme) de 1.000 k USD échéance avril 2010 soit 742 k€.
- une couverture de Change ( accumulateur à rebond) de 1 040 k USD de notionnel échéance Février 2010, le montant accumulé au 31 mars 2010 étant de 100 k USD soit 74 k€.

Cette couverture a été annulée le 06/05/2010.

- une couverture de change (vente à terme) de 700 k GBP échéance avril 2010 soit 787 k€.

## 6.15 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

31 mars 2010	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	64	64	3			64
Créances clients	20.549	20.549	3			20.549
Autres créances	5.836	5.836	3			5.836
Actifs financiers à court terme	-	-	-	-	-	-
Equivalents de Trésorerie	16.395	16.395	3	16.395	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>42.844</b>	<b>42.844</b>		<b>16.395</b>	<b>-</b>	<b>26.449</b>
Dettes financières à long terme	4.895	4.895	3	-	4.895	-
Dettes financières à court terme	5.269	5.269	3	2.827	2.442	-
Autres passifs non courants	243	243	3		243	-
Fournisseurs	12.936	12.936	3		-	12.936
Autres dettes	9.239	9.239	3	-	139	9.100
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>32.582</b>	<b>32.582</b>		<b>2.827</b>	<b>7.719</b>	<b>22.036</b>

31 mars 2009	Valeur comptable au bilan	Juste valeur *	Niveau Evaluation **	Actif ou passif financier à la juste valeur	Placements	Prêts et Créances
Autres actifs non courants	83	83	3	-	-	83
Créances clients	19.358	19.358	3	-	-	19.358
Autres créances	8.582	8.582	3	-	-	8.582
Actifs financiers à court terme	150	150	1	150	-	-
Equivalents de Trésorerie	8.013	8.013	3	8.013	-	-
<b>Total Actifs financiers</b>	<b>36.186</b>	<b>36.186</b>		<b>8.163</b>	<b>-</b>	<b>28.023</b>
Dettes financières à long terme	7.138	7.138	3	-	7.138	-
Dettes financières à court terme	6.000	6.000	3	3.567	2.433	-
Autres passifs non courants	1.818	1.818	3	-	381	1.437
Fournisseurs	9.130	9.130	3	-	-	9.130
Autres dettes	11.622	11.622	3	-	139	11.483
<b>Total Passifs financiers</b>	<b>35.708</b>	<b>35.708</b>		<b>3.567</b>	<b>10.091</b>	<b>22.050</b>

(\*) Le groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres comptes débiteurs et créditeurs correspond à la juste valeur.

(\*\*) 1 - Cotation boursière 2 – Formule de calcul reposant sur des cotations de marché 3 – Cotations « privées »

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2010 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

En k€	0 à 3 mois	3mois à 1 an	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Plus 5 ans	Total
Passifs financiers	668	1.969	2.580	1.902	360	244	-	7.723
Autres passifs non courants			148	107	-	-	-	255
Fournisseurs	12.936		-	-	-	-	-	12.936
Autres créiteurs	6.638	2.609	-	-	-	-	-	9.247
Passif impôt exigible	271		-	-	-	-	-	271
Loyers non annulables	71	212	283	218				784
<b>Total Passifs Financiers</b>	<b>20.584</b>	<b>4.790</b>	<b>3.011</b>	<b>2.227</b>	<b>360</b>	<b>244</b>	<b>-</b>	<b>31.216</b>

## 6.16 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2009-10	236	0	0	8	0	0	0
2008-09	244	0	0	4	0	0	0

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2009-10	956	0	0	2	0	0	10
2008-09	904	0	0	2	0	0	18

## MI29 :

Une convention de prestations de services entre MI 29 et la Société avait remplacé pour l'exercice 2008-09 un contrat antérieur de mise à disposition de personnel, les honoraires facturés par MI 29 au 31 mars 2009 étant de 204 k€.

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2010 s'élèvent à 51 k€, la convention de prestations de services ayant été, d'un commun accord, résiliée au 30 juin 2009.

## BSA managers

Quatre administrateurs se sont vus attribuer des BSA managers par le conseil du 03 novembre 2008 selon les allocations personnelles suivantes : MM Alain Falc (90.000), Maxence Hecquard (45.000), Nicolas Hoang (45.000) et Jean-Marie de Chérade (18.000). Aucun exercice de BSA n'est à signaler pour cet exercice.

## Monsieur Falc et Madame De Vrieze :

Par ailleurs le Groupe a réalisé des transactions avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Ce magasin a été vendu par la SCI et le bail d'Espace 3 a été résilié à compter du 31/01/2010.

<i>En k€</i>	<b>31/03/2009</b>	<b>31/03/2010</b>
SCI Jafa	42	38

## Deutsche Bank :

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank avait renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine avait été reclassée en capitaux propres au 31 mars 2006 pour 20.3 M€ alors même que la livraison des actions est intervenue le 29 décembre 2006. Le solde de la dette soit 8.528 k€ devient de la dette long terme à l'issue de l'opération.

Au cours de l'exercice 2008-09, la ligne de crédit « New Money 1 » de 3 M€ à 3 ans accordée le 06 avril 2006 a été remboursée par anticipation le 09 mai 2008 à concurrence de 2.767 k€ en faveur de Deutsche Bank, l'escompte de la créance de carry-back fiscal inscrite au bilan pour 3.931 k€ ayant permis d'obtenir les fonds nécessaires à ce remboursement anticipé.

De même, le solde (700 k€) de la ligne de crédit « New Money 2 » de 3 M€ amortissables mensuellement a été remboursé par anticipation le 10 septembre 2008.

Enfin, il n'a été demandé aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2008 ni pour celle de Noël 2009.

Aucun des crédits accordés ne fait l'objet de covenant, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital souscrite par les investisseurs ou des lignes de crédit « new money » ou des crédits de campagne.



Compte tenu de l'amortissement du prêt Deutsche Bank le dernier jour de chaque trimestre et de l'absence d'autres concours bancaires au 31 mars 2009, il n'y a pas d'intérêt couru à cette date. Les frais financiers comptabilisés en faveur de Deutsche Bank au 31 mars 2010 sont détaillés ci-dessous :

<i>En k€</i>	Montant tiré	Intérêts 2009/10	Encours au 31 mars 2010
Dette bancaire LT	8.528	134	4.690

# Résultat des 5 derniers exercices

Nature des Indications (en euros)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009-10
<u>1- Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 080 342	19 580 346	19 615 552	19 678 448	22 799 870
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 540 171	9 790 173	9 807 776	9 839 224	11 399 935
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par attribution d'actions gratuites	-	-	-	44 000	42 850
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	60 316	43 250	11 700	-	-
- Par exercice de bons de souscriptions ( BSA 2006) *	-	1 631 695	1 604 092	1 582 644	-
- Par exercice de bons de souscriptions ( BSA 2008) *	-	-	-	360 000	359 600
<u>2- Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 042 771	39 739 855	52 442 800	69 537 863	69 920 881
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(13 631 198)	(4 187 613)	5 202 538	6 944 216	(8 664 565)
Impôts sur les bénéfices	89 250	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 106 308)	274 295	7 775 252	14 877 242	11 568 988
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	2 840 599
<u>3- Résultats par action</u>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(3.88)	(0.43)	0.67	0.71	(0.76)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6.53)	0.03	0.79	1.51	1.01
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	0.25
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	126	94	99	104	106
Montant de la masse salariale	3 337 088	2 884 699	3 004 674	3 436 610	3 636 786
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 430 557	1 232 933	1 247 527	1 464 736	1 522 319

(\*) BSA 2006 :1 action pour 6 BSA

(\*) BSA 2008 Managers :1 action pour 1 BSA

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **2 Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwills et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 4.3.7. aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 4.3.7 donne une information appropriée.

- Les notes 4.3.11 et 5.6. de l'annexe exposent l'approche retenue par le groupe en matière de suivi de valorisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 4.3.9 de l'annexe et d'autres provisions tel que décrit en note 4.3.12 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

Roubaix, le 13 juillet 2010

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.

**Fiduciaire Métropole Audit**

*Laurent Prévost*

*Jean-François Pansard*

Associé

Associé

## COMPTES ANNUELS

### I - Bilan au 31 mars 2010

#### I.1 - Actif

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/10	Amort. Et Prov. 31/03/10	Valeurs Nettes 31/03/10	Valeurs Nettes 31/03/09
	k€	k€	k€	k€
<b>Actif immobilisé</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	424	227	197	221
Avances et acomptes	259	-	259	-
	683	227	456	221
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 687	453	1 234	1 310
Installations techniques	79	79	-	2
Autres immobilisations corporelles	1 216	863	353	326
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	2 982	1 395	1 587	1 638
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	6 561	3 349	3 212	3 212
Créances rattachées à des participat.	1 651	-	1 651	1 267
Autres titres immobilisés	3	-	3	3
Prêts	1 188	-	1 188	1 188
Autres immobilisations financières	10	-	10	6
	9 413	3 349	6 064	5 676
<b>TOTAL</b>	<b>13 078</b>	<b>4 971</b>	<b>8 107</b>	<b>7 535</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en-cours	26 231	4 722	21 509	14 732
Avances et acomptes	1 186	-	1 186	950
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 181	1 622	9 559	10 652
Autres créances	5 389	-	5 389	8 441
Valeurs mobilières de placement	569	268	301	337
Disponibilités	9 175	-	9 175	5 198
<b>TOTAL</b>	<b>53 731</b>	<b>6 612</b>	<b>47 119</b>	<b>40 310</b>
Charges constatées d'avance	360	-	360	325
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	14	-	14	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>67 183</b>	<b>11 583</b>	<b>55 600</b>	<b>48 170</b>

## I.2 - Passif

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2010	Valeurs Nettes 31/03/2009
	k€	k€
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	22 800	19 678
Primes	1 913	23 333
Réserve légale	862	707
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	92	(35 122)
Résultat de l'exercice	11 569	14 877
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>37 236</b>	<b>23 473</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 232</b>	<b>1 061</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	4 691	6 396
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 452	7 279
Dettes fiscales et sociales	1 330	1 382
Dettes sur immobilisations	456	1 452
Autres dettes	4 131	6 799
Produits constatés d'avance	72	300
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>17 132</b>	<b>23 608</b>
Ecart de conversion passif	-	28
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>55 600</b>	<b>48 170</b>

## II - Compte de résultat au 31 mars 2010

	Valeurs Nettes 31/03/10 k€	Valeurs Nettes 31/03/09  k€
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	69 883	69 475
Ventes de services	38	63
Chiffre d'affaires net	<b>69 921</b>	<b>69 538</b>
Reprises sur amort., provisions et transferts de charges	3 450	7 780
Autres produits d'exploitation	405	668
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>73 776</b>	<b>77 986</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	54 191	52 257
Variation de stocks de marchandises	(5 476)	(3 010)
Autres achats et charges externes	7 003	6 162
Impôts, taxes et versements assimilés	579	462
Salaires et traitements	3 637	3 437
Charges sociales	1 522	1 465
Dotations aux amort. des immobilisations	257	252
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 721	1 741
Dotations aux provisions pour risques et charges	184	792
Autres charges d'exploitation	732	165
	<b>64 350</b>	<b>63 723</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>9 426</b>	<b>14 263</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	1 634	3 554
Produits des autres immobilisations financières	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	819	63
Reprises sur provisions financières	114	3 005
Gains de change	252	382
	2 819	7 004
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux provisions financières	14	-
Intérêts et charges financières	233	1 117
Pertes de change	871	601
	1 118	1 718
<b>Résultat financier</b>	<b>1 701</b>	<b>5 286</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>11 127</b>	<b>19 549</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	1 407	6
Reprise sur provisions	18 911	-
	20 318	6
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	-	4 678
Sur opérations en capital	19 876	-
Dotations aux provisions	-	-
	19 876	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>442</b>	<b>(4 672)</b>
Participation	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>11 569</b>	<b>14 877</b>

### III – Affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 d'affecter le résultat de la façon suivante :

<b>Résultat d'exercice</b>	<b>11 568 988</b>
Affectation à la réserve légale	578 449
Report à nouveau antérieur	92 277
<b>Bénéfice distribuable de l'exercice</b>	<b>11 082 816</b>
Dividende actionnaires 31/03/2010	4 559 974
Report à nouveau créditeur	6 522 842

Le bénéfice de l'exercice clos au 31 mars 2010 s'élève 11.569 k€.

Le bénéfice distribuable de l'exercice s'élève à un montant de 10.921.k€ avant dotation de la réserve légale pour 546 k€. Compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 37,2M€ au 31 mars 2010 et des perspectives de résultat de la Société, il sera servi aux actionnaires un dividende de 4.560 k€ soit 0,40 €uros par action, qui sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice.

Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2009-10 sera affecté au compte de report à nouveau. Un montant de 648 k€ correspondant aux réserves indisponibles (actions propres pour 347 k€ et actions gratuites pour 301 k€) sera prélevé sur le report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 11.399.935 actions composant le capital au 31 mars 2010, le montant global des dividendes serait ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement

Au cours des trois derniers exercices a été effectuée la distribution de dividendes par action suivante :

Exercice	Dividende par action
2006-07	Néant
2007-08	Néant
2008-09	0,25 euro



# Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2010

## Comptes sociaux

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Bigben Interactive au 31 mars 2010. Ils présentent un total actif de 55 600 k€ et un bénéfice de 11 569 k€. Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

## 1. FAITS MAJEURS

### 1.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2010

#### 2) Pendant l'exercice

##### a) Développement commercial

Pause de la croissance du secteur du jeu vidéo avant d'aborder la 2<sup>ème</sup> partie du cycle d'une durée moyenne de 5 ans pour les consoles de salon de même génération technique (les baisses de prix de septembre 2009 menant vers le mass-market), les consoles nomades approchant elles-mêmes la fin de leur cycle ;

Environnement difficile, toujours marqué par l'extrême prudence de l'ensemble des circuits de distribution et la concurrence d'une multiplicité d'acteurs;

Chiffre d'affaires identique à la période précédente mais incluant la réorganisation de la logistique du Benelux et une facturation directe à nos filiales;

Retour à une forte saisonnalité au 2<sup>ème</sup> semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1<sup>er</sup> semestre atone, les stocks dans les canaux de distribution étant à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

##### b) Moyens

Centralisation de la logistique « Accessoires » de la filiale belge Atoll Soft (devenue Bigben Interactive Belgium) sur la plate forme de Libercourt à compter du 15 juillet 2009.

Réorientation de la filiale Espace 3 vers le commerce électronique, l'intégralité des 11 points de vente restant dans son réseau commercial ayant été fermée au cours de l'exercice.

##### c) Actionnariat

Exercice de 9.361.866 BSA du 01 avril 2009 au 30 juin 2009 donnant lieu à la création de 1.560 311 actions nouvelles permettant à la société de lever 5,07M€, clôturant le programme d'augmentation de capital par exercice des BSA émis le 29 décembre le 2006 (période d'exercice 01 avril 2007-30 juin 2009)

Augmentation globale du capital de la société par exercice des BSA 2006 aboutissant à l'émission de 1.609.362 actions nouvelles sur l'ensemble de la période d'exercice soit une souscription à 99% (134 001 BSA non exercés soit 22 333 actions non créées), ayant permis à la société de lever 5,23M€.

Relèvement des fonds propres de la Société à plus de 26,8M€ à l'issue de l'opération, les fonds propres sociaux s'établissant à 37,2M€ à la clôture du 31 mars 2010.

Attribution de la qualification d'«Entreprise Innovante » le 29 octobre 2009 par OSEO Innovation, rendant l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des sommes investies doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

#### d) Finances

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009.

Abandon du compte courant détenu par la Société sur sa filiale Espace 3 à concurrence de 965 k€.

#### e) Liquidation de la filiale Bigben Interactive UK et opérations connexes

Versement en juin 2009 du boni de liquidation soit 42 k GBP s'appliquant à l'ensemble des créances détenues par la société sur sa filiale commerciale britannique.

Liquidation de la filiale le 31 octobre 2009

Paiement de 224 k€ d'intérêts à la suite d'un accord transactionnel entre les parties le 21 mai 2009 sur le règlement des Loan notes relatifs à Bigben Interactive UK Holdings Ltd, l'impact sur le résultat de la période étant un produit de 764 k€ comptabilisé en « Produits financiers »

#### f) Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Retour à meilleure fortune sur l'abandon de créance au 30 septembre 2005 de 3 M€ en faveur de la filiale Bigben Interactive GmbH, la situation nette de la filiale étant redevenue positive à hauteur de 1,49 M€, à l'issue de l'exercice 2009-10.

Constatation d'un retour à meilleure fortune de 1,40 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 31 mars 2011 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment.

Prêt octroyé par BBI SA à sa filiale pour un montant initial de 5 M€, remboursé à concurrence de 4,75 M€ au 31 mars 2010 dont 1,0 M€ réalisé en cours d'exercice.

#### g) Autres filiales

Changement de nom pour la filiale belge Atoll Soft et la sous filiale néerlandaise acquises en 1999, celles-ci devenant respectivement Bigben Interactive Belgium et Bigben Interactive Nederland à compter du 15 octobre 2009.

## **1.2 Evènements post clôture**

Aucun fait marquant n'est intervenu depuis la clôture.

Projet d'acquisition d'un nouveau site logistique à Auby (59) afin d'assurer une meilleure gestion des flux logistiques aujourd'hui traités sur le site de Libercourt (62).

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

*En application du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêt des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

### 2.1 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

### 2.2 - Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels au 31 mars 2010 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2009.

### 2.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- Logiciels 12 mois, prorata temporis

### 2.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

### 2.5 – Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères, approche en particulier basée sur les cash flows prévisionnels actualisés de la filiale.

Le poste prêts correspond au versement effectué auprès d'une société de crédit bail immobilier et représente 50% du coût d'un bâtiment de stockage, dont le premier loyer a été versé en avril 2001.

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

## **2.6 - Stocks et encours**

Les stocks sont composés de marchandises évaluées au prix moyen pondéré. Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 94% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

## **2.8 – Provisions pour risques et charges**

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Autres provisions : Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

## **2.9 - Sensibilité au risque de taux**

Concernant le risque de taux, la société possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement) qui représentent, à la clôture, la totalité des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture n'est utilisé.

## **2.10 – Degré d'exposition au risque de change**

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD, HKD et GBP). L'engagement d'achat à terme de devises est de 1.100 kUSD soit 816 k€ au 31 mars 2010.

Un engagement de vente à terme a été souscrit pour 700 kGBP soit 787 k€ au 31 mars 2010.

Ces engagements sont souscrits pour couvrir globalement le risque de change et ne sont pas affectés, les dettes en devises sont donc valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

## **2.11 – Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires est composé de ventes de marchandises, pour lesquelles le revenu est constaté lors du transfert de propriété tel que défini par les conditions générales des ventes, à savoir au départ de nos entrepôts.

### 3. NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<b>En k€</b>	<b>31 mars 2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions ou Transferts</b>	<b>31 mars 2010</b>
Logiciels	263	28	27	264
Brevets	160	-	-	160
Avances	-	259	-	259
<b>Total</b>	<b>423</b>	<b>287</b>	<b>27</b>	<b>683</b>

La Société a acquis au cours de l'exercice 2008-09 trois brevets destinés au développement de nouveaux accessoires immersifs pour consoles de jeu vidéo, un 4<sup>ème</sup> brevet acquis en 2007-08 ayant été transféré du poste « Autres créances ».

Les avances sur immobilisations incorporelles au 31 mars 2010 représentent le coût financier au stade du nouvel outil de gestion commerciale, l'investissement global relatif à l'intégration du logiciel AX Dynamics par GFI étant évalué à 300 k€.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<b>En k€</b>	<b>31 mars 2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31 mars 2010</b>
Logiciels	175	44	27	192
Brevets	27	8	-	35
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>227</b>

#### 3.2 - Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<b>En k€</b>	<b>31 mars 2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31 mars 2010</b>
Terrains	1	-	-	1
Bâtiments	1.346	-	-	1.346
Agencements des Constructions	340	-	-	340
Matériel et Outillage	80	-	1	79
Agencements des Installations	678	11	-	689
Matériel de transport	17	-	5	12
Mobilier et Matériel. de bureau	431	144	60	515
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.893</b>	<b>155</b>	<b>66</b>	<b>2 982</b>

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail. Le coût de revient de la construction du site de Lesquin étant à la clôture supérieur de 1.300 k€ par rapport au financement initialement accordé, ce montant a été immobilisé dans le poste Bâtiments et amorti en fonction des durées d'utilisation des composants identifiés.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars 2009	CRC 2002-10	Dotations	Reprise s	31 mars 2010
Bâtiments	298	(8)	68	-	358
Agencements des Constructions	78	-	17	-	95
Matériel et Outillage	79	-	1	1	79
Agencements des Installations	445	-	43	-	488
Matériel de transport	14	-	2	5	11
Mobilier et Matériel de bureau	341	-	83	60	364
<b>Total</b>	<b>1.255</b>	<b>(8)</b>	<b>214</b>	<b>66</b>	<b>1.395</b>

### 3.3 – Titres de participation

Sociétés	Valeur nette 31 mars 2009	Valeur brute 31 mars 2010	Provisions 31 mars 2010	Valeur nette 31 mars 2010
Cadonor sarl	46	46	-	46
Espace 3 Game's S.A.S.	-	2.849	2.849	-
Bigben Interactive Belgium	2.897	2.897	-	2.897
Bigben Interactive Holdings UK Ltd (ex Planet Holdings Ltd)	-	-	-	-
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	269	-	269
Bigben Interactive GmbH	-	500	500	-
<b>Total</b>	<b>3.212</b>	<b>6.561</b>	<b>3.349</b>	<b>3.212</b>

### 3.4 – Provisions sur titres de participation

- Aucune provision n'a été constituée sur l'exercice.
- La société a procédé à l'annulation des titres de participation de la filiale Bigben Interactive HoldingsUK Ltd, la provision correspondante pour 12.692 k€ ayant été reprise en compte de résultat.
- Maintien du provisionnement :
  - des titres de la filiale allemande Bigben Interactive GmbH soit 500 k€ au 31 mars 2004 compte tenu d'une situation nette de 91 k€ au 31 mars 2010 et d'un engagement résiduel de 1.600 k€ au titre du retour à meilleure fortune.
  - des titres de la filiale française Espace 3 Game's SAS soit 2.849 k€ au 31 mars 2006 compte tenu de la situation nette toujours négative de l'entité au 31 mars 2010.

### 3.5 – Créances rattachées à des participations

En k€, valeur brute hors intérêts	31 mars 2009	31 mars 2010
Bigben Interactive UK	6.000	-
Bigben Interactive GmbH	1.250	1.650
Provision	(6.000)	-
<b>Total en valeur nette hors intérêts</b>	<b>1.250</b>	<b>1.650</b>

Le remboursement de la dette de 5.000 k€ de la filiale allemande s'est poursuivi sur l'exercice 2009/2010 par un remboursement de 1 000 k€, la dette résiduelle étant de 250 k€ au 31 mars 2010.

Compte tenu du retour à la profitabilité de la filiale, la situation nette a permis la reconstitution d'une partie de la créance de 3.000 k€ abandonnée en septembre 2005 avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 1 400 k€ sur les 3 000 k€.

La dette totale de la filiale allemande s'établit donc à 1 650 k€ au 31 mars 2010.

La date de dissolution effective de la filiale Bigben Interactive UK est intervenue le 30 Octobre 2009, la créance de 6 000 k€ (plus intérêts de 218 k€) a été comptabilisée en charges, la provision correspondante reprise en compte de résultat.

### 3.6 – Autres immobilisations financières

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Titres immobilisés	3	3
Prêt sur crédit bail immobilier	1.188	1.188
Dépôts et cautionnements	6	10
<b>Total</b>	<b>1.197</b>	<b>1.201</b>

Le prêt en faveur de Batinorest de 1.188 k€ correspond au financement partiel des travaux sur le site logistique de Libercourt. Il s'agit d'une avance non rémunérée venant à échéance en 2012.

### 3.7 – Stocks et en-cours

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Stocks en valeur brute	20.754	26.231
Dépréciation	(6.022)	(4.722)
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>14.732</b>	<b>21.509</b>

Depuis le 31 mars 2005, le Groupe procède à un déstockage régulier afin d'alléger la structure financière. De ce fait, il est tenu compte dans la détermination de la valeur de réalisation des stocks concernés non plus seulement des derniers prix de vente constatés en date d'arrêt, mais également des prix estimés pour permettre un déstockage rapide.

Provision à l'ouverture – 01/04/2009	6.022
Dotation de l'exercice	1.222
Provision consommée sur déstockage.	(2.522)
Provision à la clôture – 31/03/2010	4.722

### 3.8 – Créances clients et comptes rattachés

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Clients et comptes rattachés	10.797	9.768
Clients douteux	1.442	1.413
Provision pour Dépréciation	(1.587)	(1.622)
<b>Total Clients</b>	<b>10 652</b>	<b>9.559</b>

L'encours de créances clients remises en affacturation est de 3.333 k€ au 31 mars 2010 contre 4.373 k€ au 31 mars 2009.

Compte tenu de la situation nette négative d'Espace 3 Game's au 31 mars 2010 de 169 k€, une provision sur le compte client de 300 k€ a été comptabilisée pour faire face à d'éventuelles difficultés de recouvrement. La créance sur Espace 3 Game's s'établit à 1.131 k€ au 31 mars 2010.

Le poste Clients comprend 369 k€ de créances représentées par des effets de commerce et des virements commerciaux à échéance.

### 3.9 – Autres créances

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	732	135
Fournisseurs débiteurs	7	24
Diverses créances	74	158
Editeurs Jeux exclusifs	1.679	1.775
Comptes courants filiales	371	-
Etat, TVA	2.429	730
Provision pour Dépréciation	(371)	-
<b>Sous total Créances Exploitation</b>	<b>4.921</b>	<b>2.822</b>
Créances sur Immobilisations cédées	2	-
Affacturation - engagé	-	-
Affacturation – disponible	3.518	2.567
<b>Total Autres créances</b>	<b>8.441</b>	<b>5.389</b>

La provision pour dépréciation correspond à la provision à 100% du compte courant de Bigben Interactive UK (371 k€). Compte tenu de la dissolution de la filiale, la créance a été passée en charges avec reprise de la provision correspondante.

La réduction des « Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs » résulte de l'ajustement des conditions commerciales en conformité avec les nouvelles dispositions législatives en la matière.

Le poste Etat TVA au 31 mars 2009 comprend un crédit de TVA de 1 100 k€ ainsi que la Tva à récupérer sur l'abandon de créance accordé à Espace 3 pour 918 k€. Une demande de remboursement de crédit de tva a été effectuée en juin 2009 pour 1 500 k€ et encaissée le 31 juillet 2009.

Le poste Etat TVA au 31 mars 2010 comprend une créance sur le Trésor de 394 k€ correspondant au litige fiscal de notre ancienne filiale Vox Diffusion, société absorbée en Septembre 2002. Compte tenu de la décision défavorable du Tribunal administratif de Lille sur ce dossier, la société a été contrainte de payer les notifications qui, jusqu'alors, étaient couvertes par des cautions. Le montant versé sur l'exercice est de 317 k€.

La société a déposé, devant la Cour Administrative d'Appel de Douai en juillet 2009, un recours qui, à ce jour, n'a toujours pas été instruit. Compte tenu de l'espèce, aucune provision n'a été constatée.



### 3.10 – Etat des échéances des créances

	Montant Brut	A 1 an au plus	Plus de 1 an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	1.651	1.651		-
Prêts	1.188	-	1.188	-
Autres immobilisations financières	10	-	10	-
Créances Clients	11.181	11.181	-	-
Personnel et comptes rattachés	13	13	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	5	5	-	-
Etat et autres collectivités				
Taxe sur la valeur ajoutée	332	332	-	-
Autres impôts et taxes	398	398	-	-
Débiteurs Divers	4.641	4.641	-	-
Charges constatées d'avance	360	359	1	-
<b>Total</b>	<b>19.779</b>	<b>18.580</b>	<b>1.199</b>	<b>-</b>

### 3.11 – Valeurs mobilières de placement

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Actions propres (valeur brute)	569	569
Dépréciation	(382)	(268)
Actions propres (valeur nette)	187	301
OPCVM monétaires	150	-
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>337</b>	<b>301</b>

Ce poste comprend :

- les actions propres détenues au 31 mars 2010 soit 37.138 titres. Leur valeur de marché à cette date étant de 301 k€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 268 k€.

### 3.12 – Détail des charges constatées d'avance

En k€	31 mars 2009	31 mars 2010
Achats de marchandises	70	7
Charges d'exploitation	255	353
<b>Total</b>	<b>325</b>	<b>360</b>

### 3.13 – Capitaux propres

#### 3.13.1 – Capital social

Le capital social est composé de 11 399 935 actions d'une valeur nominale de 2 €. Lors de l'exercice, la conversion de 9 361 866 BSA 2006 et 400 BSA Managers ont permis la création de 1 560 711 actions nouvelles, le capital social ayant été en conséquence augmenté de 3 121 k€.

### 3.13.2 – Prime d'émission

#### Mouvements de l'exercice

Opérations	Prime	Nombre BSA	Montant	Commentaire
BSA 2006	1.25 €	1 560 311	1 950 389	6 BSA pour 1 action
BSA Managers Tranche 1	5.00 €	400	2000	1 BSA pour 1 action
Variation du poste Prime			1 952 389 €	

La création d'actions nouvelles en 2009-10 résultant de l'exercice de BSA 2006 a permis de constater une prime d'émission de 1.25 € par action sur 1 560 311 actions nouvelles soit une prime additionnelle de 1 950 389 €. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime à hauteur de 39 k€.

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales correspondant à des fenêtres successives d'exercice du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012. Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives (objectifs de résultat opérationnel) à leur exercice.

La création d'actions nouvelles en 2009-10 résultant de l'exercice de la 1<sup>ère</sup> tranche BSA Managers a permis de constater une prime d'émission de 5.00 € par action sur 400 actions nouvelles soit une prime additionnelle de 2 k€. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime.

### 3.13.3 – Réserves

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2009, soit 14.877.242 €, a été affecté conformément à l'Assemblée générale mixte du 30 juillet 2009, de la façon suivante :

#### **Apurement partiel du report à nouveau**

Report à nouveau débiteur (au titre de l'exercice antérieur)	(47.740.509 EUR)
Réserves libres	35.950.505 EUR
Report à nouveau rectifié	(11.790.004 EUR)

#### **Affectation du résultat**

Bénéfice de l'exercice	14.877.242 EUR
Report à nouveau rectifié	(11.790.004 EUR)
Bénéfice distribuable	3.087.238 EUR
Réserve légale	154.362 EUR
Dividende aux actionnaires	2 840.599 EUR
Report à nouveau créateur	92.277 EUR

### 3.14. – Capitaux propres

<b>Capitaux propres 31 mars 2008</b>	<b>8.254</b>
Résultat net de l'exercice	14 877
Augmentation de capital net de frais	342
<b>Capitaux propres 31 mars 2009</b>	<b>23.473</b>

Résultat net de l'exercice	11 569
Augmentation de capital net de frais	5 035
Distribution de Dividendes	(2 841)
<b>Capitaux propres 31 mars 2010</b>	<b>37.236</b>

### 3.15 – Provisions pour risques et charges

En k€	31 mars 2009	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31 mars 2010
Provision pour perte de change	-	15	-	-	15
Provision pour Indemnité retraite	219	5	-	-	224
Provision pour coûts de liquidation de BBI UK	10	-	-	10	-
Provision sur retour produits défectueux	647	103	-	-	750
Provision pour risque sur créances clients et fournisseurs	185	75	17	-	243
<b>Total</b>	<b>1.061</b>	<b>198</b>	<b>17</b>	<b>100</b>	<b>1.232</b>

### 3.16– Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En k€	03/2009	03/2010	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Deutsche Bank	6.396	4.691	1.706	2.985	-
<b>Total</b>	<b>6.396</b>	<b>4.691</b>	<b>1.706</b>	<b>2.985</b>	<b>-</b>

Aucun crédit de campagne n'a été demandé au titre des besoins de financement, ni pour la période de Noël 2008 ni pour la période de Noël 2009.

Aucun des crédits accordés ne fait l'objet de covenant, y compris la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital souscrite par les investisseurs en décembre 2006.

Les concours bancaires courants recouvrent des découverts passagers de type « overnight ».

Compte tenu de l'amortissement du prêt Deutsche Bank le dernier jour de chaque trimestre et de l'absence d'autres concours bancaires au 31 mars 2010, il n'y a pas d'intérêt couru à cette date.

### 3.17 – Dettes d'exploitation

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Dettes fournisseurs	7.279	6.452
Dettes sociales	1.101	1.093
Dettes fiscales	281	237
<b>Total</b>	<b>8.661</b>	<b>7.782</b>

L'activité grossiste de la distribution de Jeux vidéo (Distribution classique) a fortement baissée au cours de l'exercice, ce qui entraîne une baisse significative des « dettes fournisseurs ».

### 3.18 – Autres dettes diverses

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Clients, remises de fin d'année à accorder	549	603
Clients créditeurs	2.534	931
Affacturage – Financement	-	-
Affacturage - Encours Clients	3.190	2.189
Compte courant d'Associé	-	-
Investisseur privé	520	382
Dettes sur immobilisations	1.452	456
Autres créditeurs divers	6	26
<b>Total</b>	<b>8.251</b>	<b>4.587</b>

La baisse des dettes sur immobilisations est consécutive à un accord transactionnel sur le règlement des Loan notes relatifs à Bigben Interactive Holdings UK Ltd. La société a réglé 224 k€ et comptabilisé un produit financier de 764 k€.

Les positions créditrices en comptes clients s'expliquent essentiellement, par l'émission au cours du premier trimestre de l'année des RFA relatives à l'année civile antérieure. La forte décreue des Clients Créditeurs est due à une baisse des avoirs de RFA suite à la généralisation des ristournes directes sur factures et des acomptes sur RFA déduits par la grande distribution.

### 3.19 – Produits constatés d'avance

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Plus value lease-back Lesquin	49	41
Contrats Publicitaires	-	18
Royautés	251	13
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>72</b>

La société signe des contrats d'édition avec des studios de développement de jeux vidéo pour lesquels elle paie généralement un minimum garanti. Lors de l'entrée en stock, une estimation de la royauté unitaire est incorporée au prix d'achat du jeu. La royauté totale incorporée dans les stocks, éventuellement diminué du versement du minimum garanti, est comptabilisé en charges avec pour contrepartie un produit constaté d'avance.

Dans le cas de vente totale des produits au prix mentionné dans le contrat, ce produit serait transformé en dette vis-à-vis de l'éditeur.

Il est fréquent de constater que, suite à des baisses de prix afin d'écouler les stocks, la royauté stockée dans le compte « Produits constatés d'avance » ne soit pas versée ou partiellement à l'éditeur.

Il a été procédé durant l'exercice à l'annulation de royautés constatées antérieurement, entraînant la constatation d'un produit d'exploitation de 238 k€.

### 3.20 – Etat des échéances des dettes

	Montant Brut	A 1 an au plus	Plus de 1 an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	4.691	1.706	2.985	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6.452	6.452	-	-
Personnel et comptes rattachés	632	632	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	461	461	-	-
Etat et autres collectivités				
Taxe sur la valeur ajoutée	22	22	-	-
Autres impôts et taxes	215	215	-	-
Dettes sur immobilisations	456	456	-	-
Créditeurs Divers	4.131	3.888	243	-
Produits constatés d'avance	72	39	33	-
<b>Total</b>	<b>17.132</b>	<b>13.871</b>	<b>3.261</b>	<b>-</b>

### 3.21 – Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations
<b>Actif immobilisé</b>		
Participations	6.514	46
Créances rattachées à des participations	1.651	-
<b>Actif circulant</b>		
Créances clients et comptes rattachés	2.694	-
<b>Dettes</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	3.151	-
<b>Résultat financier</b>		
Produits financiers	17	-
<b>Résultat exceptionnel</b>		
Retour à meilleure fortune	1 400	-
Abandon de Créance	(965)	-

Les valeurs des titres indiquées dans ce tableau sont les valeurs brutes, des provisions ayant été constituées à 100 % sur la filiale allemande BBI GmbH et la filiale française Espace 3 Game's (voir 3.4 « Provisions sur titres de participation »).

### 3.22 – Détail des charges à payer

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Intérêts courus auprès des Banques	-	-
Fournisseurs, factures non parvenues	524	413
Dettes sociales	801	767
Taxes assises sur salaires	38	51
Dettes fiscales	278	234
Clients, remises fin d'année à accorder	549	603
Intérêts Dettes Diverses	-	8
<b>Total</b>	<b>2.190</b>	<b>2.076</b>

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 – Ventilation du chiffre d'affaires

#### 4.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31/03/2009	31/03/2010
France	50.502	46.981
Exportation et livraisons C.E.	19.036	22.940
<b>Total</b>	<b>69.538</b>	<b>69.921</b>

#### 4.1.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

<u>En %</u>	31/03/2009	31/03/2010
Accessoires	65%	64%
Audio – Cadeaux	8%	10%
Distribution exclusive	9%	16%
Distribution classique	18%	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 4.2 – Autres produits d'exploitation et reprises de provisions

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	4.599	2.522
- Actifs circulants (*)	2.721	836
- Risques et charges	394	27
Sous-total	7.714	3.385
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	66	65
- Autres produits d'exploitation	668	405
Sous-total	734	470
<b>Total</b>	<b>8.448</b>	<b>3.855</b>

(\*) La reprise de provision sur actifs circulants au 31 mars 2009 concerne essentiellement la reprise de la provision constituée antérieurement sur la créance commerciale détenue sur notre filiale Espace 3 Game's. Cette reprise est de 2 530 k€.

En contrepartie, la société a consenti à Espace 3 Game's au 31/03/2009 un abandon de créance de 5 595 k€ TTC.

La société BBI UK ayant été dissoute le 31/10/2009, les provisions constituées sur le compte client soit 259 k€ et sur le compte courant soit 371 k€ ont été reprises. Cette reprise de provision soit 630 k€ est incluse dans la reprise sur Actifs circulants de 836 k€ au 31 mars 2010.

#### 4.3 – Frais de Recherche & Développement

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Dépôts	129	117

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société.

#### 4.4 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Immobilisations	252	257
Stocks	1.360	1.222
Autres actifs circulants	381	499
Risques et charges	792	184
<b>Total</b>	<b>2.785</b>	<b>2.162</b>

Pour plus d'informations sur la rubrique « Stocks », voir « Règles & méthodes comptables – Stocks et encours 2.6 »

#### 4.5 – Résultat financier

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Dividendes reçus	3.368	1.594
Gains/Pertes de Change	(219)	(619)
Intérêts prêts Filiales	186	17
Intérêts reçus	63	78
Transaction Chadha (*)	-	764
Provision Risque de Change	-	(14)
Provisions ou Reprises sur prêts Filiales	3.000	-
Provisions sur actions propres	5	114
Intérêts versés	(1.117)	(233)
<b>Total</b>	<b>5.286</b>	<b>1.701</b>

(\*) Voir Faits Majeurs Paragraphe 1 e.

## 4.6 – Résultat exceptionnel

### 4.6.1 Détail des produits et charges exceptionnels

En k€	31/03/2009	31/03/2010
<b>Détail des charges exceptionnelles</b>		
Valeur comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
Titres et Créances BBI UK	-	18.911
Abandon de créance Espace 3 Game's	4.678	965
<b>Total</b>	<b>4.678</b>	<b>19.876</b>
<b>Détail des produits exceptionnels</b>		
Produits de cession des éléments d'actif immobilisé cédés	6	7
Reprise Provision Titres et Créances BBI UK	-	18.911
Retour Meilleure Fortune BBI GmbH	-	1.400
Produits divers	-	-
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>20.318</b>

Compte tenu des perspectives de la filiale Espace 3 Game's, il a été procédé l'abandon du compte courant détenant par la Société sur sa filiale à concurrence de 965 k€, cet abandon autorisé par le conseil d'administration du 26 mars 2010 permettant de ramener la situation nette négative au 31 mars 2010 à – 169 k€.

### 4.6.2 Résultat exceptionnel par nature

En k€	31/03/2009	31/03/2010
Plus value cession actions propres	-	-
Plus value cession immobilisation	6	7
Abandon de créance Espace 3 Game's	(4.678)	(965)
Retour Meilleure Fortune BBI GmbH	-	1.400
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	-	-
Divers	-	-
<b>Total</b>	<b>(4.672)</b>	<b>442</b>

## 4.7 – Impôt sur les bénéfices

### 4.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	11.127	442	-	11.569
Taux de droit commun 33.33 %	-	-	-	-
Contribution sociale de 3.30 %	-	-	-	-
Economie d'intégration fiscale	-	-	-	-
<b>Sous total Impôt</b>	-	-	-	-
<b>Résultat après impôt</b>	<b>11.127</b>	<b>442</b>	-	<b>11.569</b>



#### 4.7.2 – Situation fiscale différée et latente

##### Impôt dû sur :

Provisions réglementées	-
Subventions d'investissement	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	5

*Total accroissements* 5

##### Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :

- Participation des salariés	-
- Contribution sociale de solidarité	6

A déduire ultérieurement :

- Ecart de conversion passif	-
- Provision Risque de Change	5
- Provision pour retraite	75
- Provision Service Après Vente Défectueux	250
- Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	14

*Total allègements* 350

**Situation fiscale différée nette** (345)

(au taux de droit commun 33,33 %)

**Impôt dû sur plus-values différées** -

##### Économie d'impôt à imputer sur :

*Déficits reportables en avant* 2.237

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 – Engagements hors bilan

Engagements donnés	par	Bénéficiaire	Montant 31/03/2009	Montant 31/03/2010	Objet de l'engagement
Effets escomptés non échus	BBI SA	Banques d'exploitation	76	253	
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	-	Emission de caution bancaire
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	-	-	Concours CT à BBI GmbH
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	150	-	Redressement IS de Vox Diffusion (absorbée sept 2002)
Caution fiscale	BBI SA	Trésor Public	106	-	Redressement TVA de Vox Diffusion (absorbée sept. 2002)

Les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Télécom et Bigben Sports ont fait l'objet d'un nantissement en faveur de Deutsche Bank AG en garantie d'une ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable en 30 mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois conformément aux termes de la convention de crédit

conclue le 6 avril 2006. Ce nantissement a été ratifié par l'assemblée générale extraordinaire du 03 juillet 2006.

Compte tenu du remboursement des lignes de crédit « New Money 1 et 2 » par anticipation durant l'exercice 2008-09, les nantissements des marques et des actions des filiales Espace3, Atoll et BBI GmbH n'a plus lieu d'être depuis le 31 mars 2009.

Autres engagements :

Déclaration de subordination : Compte tenu de la situation nette positive de la filiale allemande BBI GmbH au 31 mars 2010, la déclaration de subordination de 2 M€ du 23 octobre 2008 est caduque à la clôture de cet exercice.

Les abandons de créance par BBI SA en faveur de la filiale allemande BBI GmbH le 30 septembre 2005 étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune pour un total de 3.127 k€ (3.000 k€ de principal et 127 k€ d'intérêts). Il a été constaté un retour à meilleure fortune de 1.400 k€ en principal au 31 mars 2010.

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
<b>Engagements reçus</b>			31/03/2009	31/03/2010	
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	-	Acquisition BBI UK Holdings

Engagement de reprise du crédit bail : L'actionnaire institutionnel MI29 a souscrit le 05 avril 2007 un engagement de reprise du crédit bail consenti par Bail Actéa afin de financer la ligne automatique de préparation automatique des colis pour le site logistique de Libercourt soit un investissement de 500 k€, le solde restant dû au 31 mars 2010 est de 213 k€.

Crédits documentaires import : Au 31 mars 2010 étaient en place 3 opérations, échéance mai à juillet 2010 pour un montant total de 595 k USD soit 441 k€.

Couverture de change : Au 31 mars 2010 était en place :

- une couverture de change (achat à terme) de 1.000 k USD échéance avril 2010 soit 742 k€.
  - une couverture de Change ( accumulateur à rebond) de 1 040 k USD de notionnel échéance Février 2011, le montant accumulé au 31 mars 2010 étant de 100 k USD soit 74 k€.
- Cette couverture a été annulée le 06/05/2010, le montant accumulé étant de 160 k€ . En valeur du 07/05, l'échéance de la couverture a été anticipée par un achat de Dollars à 1.4063 pour un cours négocié de 1.41 USD/ 1€ à l'origine.
- une couverture de change (vente à terme) de 700 k GBP échéance avril 2010 soit 787 k€.

## 5.2 – Engagements de crédit-bail au 31 mars 2010

<u>En k€</u>	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
<b>VALEUR ORIGINE</b>	4 949	1 000	231	<b>6 180</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>				
Cumuls antérieurs	1 520	203	30	<b>1 753</b>
Exercice en cours	252	144	41	<b>437</b>
Valeur nette	3 177	653	160	<b>3 990</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>				
Cumuls antérieurs	3 534	293	43	<b>3 870</b>
Exercice en cours	539	201	62	<b>802</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>				
A un an au plus	544	224	77	<b>845</b>
A plus d'un an et à moins de 5 ans	804	402	65	<b>1 271</b>
A plus de 5 ans	346	-	-	<b>346</b>
Total	1 694	627	143	<b>2 464</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>	-	10	2	<b>12</b>
<b>MONTANT CHARGES</b>	539	198	59	<b>796</b>

## 5.3 Options de souscription d'actions et Actions gratuites

### 5.3.1 Options de souscription d'actions

Il n'y a plus aucun stock option en vigueur au 31 mars 2010.

### 5.3.2 Actions gratuites

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 21.750 actions gratuites au personnel de la Société en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 14 octobre 2012.

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 20/07/07
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	21.750
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2010	20.200
Date d'attribution des actions gratuites	14/10/2008
Fin de la période d'acquisition	14/10/2010
Fin de la période de conservation	14/10/2012

## **5.4 – Bons de souscription d'actions**

### **BSA Managers**

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice :

Croissance normative annuelle de CA : 2%

Endettement net : 18,8 m€ au 31 mars 2008 ramené à 0 au 31 mars 2010.

Résultat opérationnel cible : 18,0 M€ au 31/03/2009, 18,5M€ au 31 /03/2010, 19,0 M€ au 31/03/2011.

Dividendes attendus : pas de dividende en 2008 et 2009, distribution de 30% du résultat en 2010, 2011 et 2012

Volatilité non endettée de référence : 48,45%

Taux sans risque : rendement futur de l'OAT 10 soit de 4,04% au 31 octobre 2008 à 4,63% au 31 juillet 2012.

Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la valorisation définitive et l'attribution par le conseil le 03 novembre 2008: 6,13 euros donc en-deçà du minimum de 7,00 minimums stipulés par l'AGE précitée.

Le rapport de l'expert indépendant fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondie à 0,52€) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondie à 0,71€) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondie à 0,80€) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Les bénéficiaires des BSA managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Exercice tranche 1 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2008/2009 supérieur à 14,0 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 1 des BSA peut être exercée à compter du 01 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010 pour un total de 120 000 BSA.

400 BSA de la tranche 1 ont été exercés au cours de l'exercice 2009-10, donnant lieu à la création de 400 actions nouvelles soit une augmentation du capital à hauteur de 1 k€ et des fonds propres (nominal + prime d'émission) à hauteur de 3 k€. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime. Le solde à exercer sur la tranche 1 est donc de 119 600 BSA au 31 mars 2010, la date limite d'exercice étant le 30 juin 2010.

Exercice tranche 2 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2009/2010 supérieur à 14,5 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 2 des BSA pourra être exercée à compter du 01 juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2011 pour un total de 120 000 BSA.

## 5.5 - Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

### 5.1 - Rémunération du comité de direction

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2009/2010 à 553 k€ contre 533 k€ en 2008/2009. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élève à 65 K€ au 31 mars 2010 contre 49 k€ au 31 mars 2009.

### 5.2 - Rémunération allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Rémunérations exceptionnelles	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Nature de l'avantage
2009-10	221	0	0	2	0	
2008-09	228	0	0	2	0	

Les rémunérations prises en compte sont d'une part les rémunérations de M. Falc, président directeur général de la société et la refacturation à la société d'une partie de la rémunération de Mme De Vrieze, salariée de la filiale Espace 3 Game's et d'autre part les jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs.

### 5.6 - Effectif fin de période

Personnel salarié	31/03/2009	31/03/2010
Cadres	36	34
Agents de Maîtrise	19	21
Employés	49	51
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>106</b>

### 5.7 – Droit individuel à la formation (DIF)

Conformément à la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent au 31 mars 2010 à 8.547 heures contre 7.311 heures au 31 mars 2009.

Au cours de l'année 2009, le nombre d'heures de formation consommées au titre du DIF s'élève à 60 heures contre 77 heures au titre de l'année 2008.

Compte tenu du peu de demandes de DIF, aucune charge n'a été constatée sur l'exercice.

Le nombre d'heures de DIF restantes au 31 mars 2010 ne comprend pas le prorata du premier trimestre 2010 mais il a été retraité des personnes ayant quitté la société entre le 01/01 et le 31/03/2010 et celles encore présentes au 31 mars 2010 ayant consommées des heures de DIF au cours du 1er trimestre 2010.

### 5.8 - Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le Groupe	
Bigben Interactive S.A.	N/A	01/04/1999	Mère
Espace 3 Game's S.A.S.	100%	01/04/1999	Fille

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. Aucun profit d'impôt n'a été constaté dans les comptes au 31 mars 2010, le bénéfice fiscal de l'intégration venant en déduction du déficit reportable du groupe fiscal.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

## 5.9 – Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales (détenues à + de 50 %) en K€</b>										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	(2 169)	100%	2 849	-	-	-	2 367	(230)	-
Atoll Soft SA, Belgique	300	1 838	100%	2 896	2 896	-	-	13 977	898	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	191	2 608	100%	269	269	-	-	33 573	1 875	1 594
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	(408)	100%	500	-	1.650	305	14 867	426	-
<b>Participations (détenues entre 10 et 25 %)</b>										
Cadonor Sarl (*)	13	239	25%	46	46	-	-	629	39	-

(\*) états financiers disponibles au 31 mars 2009.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des données figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2010 ont été réalisées dans un contexte induisant une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.5 et 3.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières, valorisation réalisée sur la base d'une approche impliquant des estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en notes 2.6 et 3.7 de l'annexe, et des provisions pour risques et charges tel que décrit en note 2.8 de l'annexe.

Nos travaux ont consistés à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice profession applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

Roubaix, le 13 juillet 2010

Les commissaires aux comptes

***KPMG Audit***

Département de KPMG S.A.

*Laurent Prévost*

Associé

***Fiduciaire Métropole Audit***

*Jean-François Pansard*

Associé



# **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS**

## **ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code du Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.**

#### ***Abandon de créance***

- Personnes concernées :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général de Bigben Interactive S.A. et Président de Espace 3 Game's S.A.S.

Madame Jacqueline De Vrieze , Administrateur de Bigben Interactive S.A. et Directeur Général de Espace 3 Game's S.A.S.

- Nature et objet :

Abandon de créance financier sur avance en compte courant et autorisation du principe d'abandon de créance de nature commerciale sans clause de retour à meilleure fortune.

- Modalités :

Le conseil d'administration du 26mars 2010 a autorisé :

Un abandon de créance financier sur l'avance en compte courant de 965 K€ pour la couverture du règlement de la TVA sur l'abandon de créance commercial accordé le 31 mars 2009 ;

Le principe de l'abandon de créance de nature commerciale (sans clause de retour à meilleure fortune) sur compte client d'un montant maximum de 147 K€ HT (175 K€ TTC).

Le montant définitif des abandons de créances cumulés au 31 mars 2010 devait correspondre à la situation nette négative projetée au 31 mars 2010, corrigée d'éventuelles dépréciations complémentaires d'actifs.

Du fait des résultats de la filiale au 31 mars 2010, le montant effectif de l'abandon de créance a été limité au montant du compte courant soit 965 K€.

### ***Convention de prestations de services***

- **Personne concernée :**  
Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de Bigben Interactive S.A et Directeur Général de Espace 3 Game's SAS.
- **Nature et objet :**  
Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et sa filiale Espace3 Game's SAS, détachant Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.
- **Modalités :**  
Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 23 avril 2009.  
Les prestations facturées au cours de l'exercice par Espace 3 Game's S.A.S.au titre de ce contrat se sont élevées à 39 K€.

### **Convention conclue avec la Compagnie Financière MI 29 S.A.**

#### ***Convention de prestations de services***

- **Personne concernée :**  
Monsieur Maxence Hecquard, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A. ; Monsieur Nicolas Hoang, Administrateur de Bigben Interactive S.A ; et la Compagnie Financière MI 29 S.A., actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.
- **Nature et objet :**  
Contrat de service (conseil en gestion) conclu le 9 mai 2007, avec effet rétroactif au 1<sup>ER</sup> avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et son actionnaire la société Compagnie Financière MI 29 S.A., détachant Monsieur Maxence Hecquard en tant que Directeur Général Délégué, et Monsieur Nicolas Hoang en tant que Conseiller auprès de la Direction Générale, pour effectuer chacun une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière.
- **Modalités :**  
Le contrat est un contrat global couvrant l'intervention de Monsieur Hecquard et de Monsieur Hoang pour une durée de 15 mois la première année et de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Le détachement prévu de messieurs Hecquard et Hoang n'ayant plus d'objet, le contrat a été remanié en une convention de prestations de services entre la société Compagnie Financière MI 29 S.A. et la société Bigben Interactive S.A. pour l'exercice 2008-2009, dans les mêmes termes que la convention d'origine.

Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration le 23 avril 2009.

Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre la société Compagnie Financière MI 29 S.A. et la société Bigben Interactive S.A. d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 30 juin 2009.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par La Compagnie Financière MI 29 S.A. se sont élevées à 51 K€.

## **Convention conclue avec Jean-Marie de Chérade**

### ***Convention de collaboration***

- **Personne concernée :**  
Monsieur Jean-Marie de Chérade, Administrateur de Bigben Interactive S.A.
- **Nature et objet :**  
Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie de Chérade, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société Bigben Interactive S.A..
- **Modalités :**  
Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 23 avril 2009.

La facturation mensuelle était de 8K€ jusqu'au 31 août 2009, elle a été ramenée à 2K€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevées à 54 K€ plus les frais remboursés sur justificatifs.

## **Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH**

### ***Activation de la clause de retour à meilleure fortune***

- ***Nature et objet :***

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances à court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A. sur la filiale Bigben interactive GmbH.

Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3000 K€ sur le prêt moyen terme susvisé (avec clause de retour à meilleure fortune en cas de retour à une situation nette positive).

La situation nette de Bigben Interactive GmbH étant redevenue positive à l'issue de l'exercice clos le 31 mars 2010, la clause de retour à meilleure fortune a été activée à hauteur de la quote part de situation nette positive.

- **Modalités :**

Compte tenu d'une situation nette positive de Bigben Interactive GmbH de 1490 K€ au 31 mars 2011, la clause de retour à meilleure fortune a été utilisée à hauteur de 1400 K€. Ce montant a été constaté en créance dans les comptes de Bigben Interactive S.A. au 31 mars 2010 et est payable au 31 mars 2011 avec une faculté de paiement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel en rémunération de cette créance est fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

## **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### **Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's S.A.S.**

#### **Convention de soutien de l'activité**

- Nature et objet :  
Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.
- Modalités :  
Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 1131 K€ au 31 mars 2010, correspondant environ à un trimestre de chiffre d'affaires.

#### **Bail de sous-location**

- Nature et objet :  
  
Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.
- Modalité :  
  
Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 12 K€ au titre de l'exercice clos au 31 mars 2010.

#### **Convention d'intégration fiscale**

- Nature et objet :  
  
Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et la société Espace 3 Game's S.A.S.
- Modalités :  
  
La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même une économie d'impôt. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.  
Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2010 du fait de résultats fiscaux après imputation des déficits reportables qui sont déficitaires pour chacune des sociétés du groupe fiscal.

## Convention conclues avec la société Bigben Interactive UK Ltd

### Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de 6 000 K€, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu de la liquidation en cours de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007, au 31 mars 2008 et au 31 mars 2009. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de 6 218 K€ au 31 mars 2009 et était déprécié à 100%.

La filiale Bigben Interactive UK a été liquidée le 30 octobre 2009 après versement d'un boni de liquidation dont 23,5K€ ont été imputés sur une créance détenue par BEI UK Holdings, 25,6 K€ en réduction d'honoraires d'administration judiciaire. La provision susvisée de 6218 K€ a donc été intégralement reprise pour l'apurement du prêt moyen terme.

## Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

### Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A. envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Le montant converti était de 8000 K€, remboursable sur 60 mois après un différé d'un an, le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 3 mois + 1,5%.

Cette créance de 8000 K€ a fait ensuite l'objet d'un abandon de créance de 3000 K€ en cas de retour à une situation nette positive) de la part la société mère au 30 septembre 2005.

Après l'octroi d'un nouveau différé d'amortissement à la filiale par le conseil d'administration du 9 mars 2007 avec une date de premier remboursement en capital prévue le 30 avril 2008, la créance résiduelle de 5000 K€ a fait l'objet de remboursement cumulés de 4750 K€ au 31 mars 2010 dont 1000 K€ au titre de l'exercice 2009-10.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010    Roubaix, le 13 juillet 2010

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

*Laurent Prévost*

Associé

**Fiduciaire Métropole Audit**

*Jean-François Pansard*

Associé

## **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous rappelons que le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit, 159 avenue de la Marne, 59705 Marcq en Baroeul représenté par Monsieur Christian de Brianson et Fiduciaire Métropole Audit (FMA), 22 rue du Château, 59100 Roubaix, représentée par Monsieur Jean-François Pansard.

Les honoraires suivants leur ont été versés par votre Société pour les deux derniers exercices :

	31 mars 2009		31 mars 2010	
	KPMG	FMA	KPMG	FMA
<b>Honoraires des CAC</b>				
Commissariat aux Comptes				
Emetteur	154 000	89 700	139 500	89 700
Sociétés intégrées globalement (*)	13 500	12 000	11 150	11 800
Autres diligences liées à la mission				
Emetteur (**)	37 000	10 000	7 500	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>204 500</i>	<i>111 700</i>	<i>158 150</i>	<i>101 500</i>
Autres prestations	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Total</b>	<b>204 500</b>	<b>111 700</b>	<b>158 150</b>	<b>101 5000</b>

(\*) *il s'agit des honoraires pour Espace 3 sur les deux exercices.*

(\*\*) *Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue de Document de Référence*

Les mandats de KPMG Audit venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010, il est proposé leur renouvellement à l'assemblée.

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUILLET 2010**

Chers Actionnaires,

- Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.
- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.
- Ces documents ont été transmis au Comité d'Entreprise. (Code du travail L 432-4 al 5)  
Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (233-26 et 232-1)

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été établis suivant les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation qu'à l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du Groupe Bigben Interactive de l'exercice clos le 31 mars 2010 sont comme à l'exercice précédent des états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

## 1. L'ACTIVITE

### 1.1 L'ACTIVITE DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (L 233-26, D. 148)

- Nous vous rappelons que les comptes consolidés de l'exercice 2009-10 intègrent l'activité les sociétés suivantes du groupe :

Société	% de contrôle sur l'exercice
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%
BIGBEN INTERACTIVE Belgium SA (Belgique) *	100%
BIGBEN INTERACTIVE Nederland BV (Pays Bas) *	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%

ATOLL SOFT SA (Belgique) et ATOLL SOFT NEDERLAND BV (Pays Bas) sont devenues respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV à compter du 15 octobre 2009.

- Les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2010 en normes IFRS font apparaître :
  - un chiffre d'affaires de 93,8 M€ (en décroissance de 4,8 % à périmètre comparable)
  - et un résultat Groupe bénéficiaire de 11,9 M€ contre 16,5 M€ pour l'exercice précédent. (L. 233-16, D. 148)
- Nous vous demanderons d'approuver ces comptes. (L225-100)

### 1.2 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE GLOBALE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

#### Faits marquants de l'exercice

#### Un marché du jeu vidéo en récession

Le marché des consoles de jeu vidéo connaît une pause de la croissance au début de l'année 2009 avant d'aborder la 2<sup>ème</sup> partie du cycle pour les consoles de salon (avec les baisses de prix menant vers le mass-market attendues pour septembre 2009), cette pause se traduisant en réalité par une récession du marché sur l'ensemble de l'exercice. Il convient néanmoins de rappeler que l'année 2008 avait été la plus forte de l'histoire du jeu vidéo.



- Les ventes au 1er trimestre de l'exercice 2009/10 sont impactées par la conjonction d'une gestion plus drastique que jamais de ses approvisionnements par la distribution, avec une actualité éditoriale faible en matière de jeux et un niveau de prix toujours élevé pour les consoles de salon. Les stocks dans les canaux de distribution sont à leur plus bas niveau historique.

Par contraste, le premier trimestre de l'exercice précédent avait été dynamisé par la sortie en avril 2008 des 3 jeux les plus vendus sur l'ensemble de l'année, les ventes de consoles et d'accessoires étant alors favorablement impactées par le succès de ces jeux qui avait dépassé toutes les attentes.

- Les ventes au 2ème trimestre 2009/10 sont dans la droite ligne du premier trimestre. Ce n'est que dans le dernier mois du trimestre que l'activité se redresse avec l'annonce de baisse de prix sur la console de salon PlayStation®3 de Sony ainsi qu'une activité éditoriale plus soutenue. Le marché s'attend au retour d'une saisonnalité classique au 2ème semestre de l'exercice en cours, avec un phénomène de rattrapage par rapport au 1er semestre atone. Les stocks dans les canaux de distribution sont néanmoins toujours à leur plus bas niveau historique avant la haute saison.

- Les baisses de prix des consoles de salon menant vers le mass-market telles qu'effectuées en septembre 2009 ont fait espérer un fort rattrapage au 3ème trimestre 2009/10 mais ce rattrapage s'avère en pratique bien moins fort que prévu avec une baisse globale du marché du jeu vidéo de 15 à 20 % selon les territoires européens pour l'année calendaire 2009. Les frémissements du marché en octobre ne se sont en effet pas confirmés et ce n'est qu'en semaine 52 que les ventes se redressent vraiment, la bonne tenue des ventes pour consoles de salon ne pouvant toutefois compenser la chute des ventes pour la console DS/DSi™ de Nintendo.

- Au 4ème et dernier trimestre de l'exercice 2009/10, le marché reste en retrait sur janvier et février 2010 pour se redresser au mois de mars avec la sortie de 3 jeux vedettes d'audience mondiale (Final Fantasy XIII, Pokemon SoulSilver et Pokemon HeartGold (DS)). La part des Accessoires tiers dans le marché baisse avec l'essor des produits à forte valeur, comme les manettes, commercialisés par les constructeurs de consoles de salon eux-mêmes.

En conséquence, le retard enregistré au 1er semestre de l'exercice 2009-10 (-26%) était difficile à rattraper par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE, malgré la reprise tangible observée au cours du 2ème semestre (+11%), avec en particulier la rapide montée en puissance des packs « accessoires + jeux » et des accessoires à fort contenu électronique.

### **La robustesse de l'exploitation**

La concentration extrême de l'activité sur les 6 dernières semaines de l'année calendaire exacerbée par une gestion plus drastique que jamais de ses approvisionnements par la distribution posait des contraintes commerciales et logistiques fortes, contraintes que BIGBEN INTERACTIVE a été en mesure de gérer avec succès grâce à la centralisation de ses approvisionnements et à sa capacité de financement des fabrications.

La position de N°1 Européen en Accessoires du Groupe Bigben Interactive a été maintenue malgré une situation contrastée selon les territoires (part de marché stable en France, Benelux et Italie ; progression dans le monde nordique, en Espagne et en Autriche ; baisse au Royaume Uni et en Allemagne).

L'Edition est devenue prééminente dans le métier de la Distribution exclusive, son envol avec les ventes de packs « jeu+accessoire » comme Hunting Challenge ou Cyberbike a confirmé la pertinence de la stratégie éditoriale menée depuis 2 ans.

Le métier Audio-cadeaux accélère son rythme de croissance dans un environnement difficile, grâce à une offre de produits de niche, déclinée non plus seulement en France mais dans le reste du Groupe.

Des nouveaux canaux sont explorés avec l'édition et la vente de jeux dématérialisés sur iPhone® et bientôt DSiWare comme avec le commerce électronique géré par la filiale Espace3-Game's qui a achevé son

programme de fermeture de magasins de détail à la clôture de l'exercice.

### **L'endettement net ramené à zéro**

Au cours de l'exercice 2009-10, la dette protocolée à échéance finale 31 décembre 2012 a été ramenée à 5,1 M€ par des amortissements trimestriels totalisant 1,8 M€. Par ailleurs, il n'a été demandé aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2009.

La dette nette consolidée est, après retraitement des crédits-baux selon leur échéancier juridique, ainsi passée d'une dette (positive) de 6,9 M€ au 31 mars 2009 à une dette (négative) de -5,8 M€ au 31 mars 2010.

La progression du besoin en fonds de roulement de 22,7 M€ à 25,7 M€ est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks pour éviter les ruptures sur les gammes phares et saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison.

### **Le maintien d'une rentabilité opérationnelle forte**

L'exercice 2008-09 avait permis de confirmer les bases solides d'une croissance régulière avec la performance des Accessoires dans tous les marchés du Groupe, la croissance des ventes tirées par l'export et la rentabilité significative de toutes les filiales étrangères.

L'exercice 2009-10, qui aura été marqué par un marché du jeu vidéo en récession, s'achève pour le Groupe BIGBEN INTERACTIVE par un profit significatif, l'ensemble des territoires contribuant favorablement à ce résultat, par le renforcement de ses parts de marché en Accessoires à travers l'Europe et enfin par le succès de la stratégie éditoriale des packs « accessoires+jeu ».

Cette santé confirmée de l'exploitation s'est traduite le 30 septembre 2009 par un résultat semestriel bénéficiaire malgré une activité en très forte baisse sur cette période (- 26%) et par le maintien de l'objectif de rentabilité opérationnelle à plus de 15% pour l'exercice clos au 31 mars 2010.

La prééminence du cœur de métier générateur de marges significatives de même que des charges d'exploitation contenues ont permis avec 11,95 M€ de dégager pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur à 10 M€, cela malgré une reprise tardive du marché ne permettant pas de rattraper le déficit de volume d'affaires enregistré au 1<sup>er</sup> semestre.

## **1.3 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES RESULTATS DU GROUPE**

### **1.3.1 ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE**

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires consolidé (produit des activités ordinaires) s'est élevé à 93,79 M€ (contre 98,49 M€ en 2008/09), le résultat opérationnel à + 14,61 M€ contre + 17,74 M€ en 2008/09). Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier négatif de -0,72 M€ (contre -1,20 M€ en 2008/09), le résultat avant impôt s'élève à + 13,89 M€ (contre + 16,53 M€ en 2008/09), de sorte qu'après une charge d'impôt sur les bénéfices de 1,94 M€ (contre 0,0 M€ en 2008/09), le résultat part du Groupe s'établit quant à lui à + 11,95 M€ (contre + 16,48 M€ en 2008/09).

### **1.3.2 ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES**

L'activité des entités du Groupe en France est en légère décroissance (-1,9 %) avec un chiffre d'affaires passé de 58,38 M€ à 57,25 M€, leur contribution au résultat opérationnel est passée de +10,44 M€ en 2008-09 à + 9,19 M€ cette année, celle au résultat Groupe est passée quant à elle d'un profit de 10,40 M€ à un profit de 7,54 M€.

La contribution de la société faitière BIGBEN INTERACTIVE SA au chiffre d'affaires est passée de 55,55 M€ à 54,88 M€, le résultat opérationnel est passé de +12,04 M€ à 10,88 M€ et le résultat comptable de

+ 11,99 M€ en 2008-09 à + 9,67 M€, avant abandon de créance de 0,97 M€ en faveur de la filiale Espace 3 Game's et constatation d'un retour à meilleure fortune de 1,4 M€ sur la filiale BBI GmbH. Ce résultat traduit la résilience de l'activité Accessoires, le succès de la stratégie d'Édition au sein de la Distribution exclusive ainsi que l'accélération de la croissance de l'Audio.

La filiale française ESPACE 3-GAME'S SAS, contrôlée à 100% par notre société sur l'exercice, a enregistré une réduction de sa contribution au chiffre d'affaires consolidé liée à la fermeture de ses derniers magasins au cours de l'exercice mais une amélioration de son exploitation avec les débuts prometteurs du commerce électronique. Elle clôture ainsi son exercice sur un chiffre d'affaires de 2,37 M€ contre 2,83 M€ en 2008/09 tandis que la perte opérationnelle se réduit de - 1,60 M€ à - 1,26 M€ et la perte de l'exercice de -1,59 M€ en 2008-09 à -1,26 M€, cela même avant l'abandon de créance de 0,97 M€ accordé par la maison-mère Bigben Interactive SA.

Le sous groupe constitué par la filiale belge BIGBEN INTERACTIVE Belgium ainsi que sa sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE Nederland, contrôlé à 100 %, a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 16,02 M€ (contre 14,15 M€ en 2008/09), La filiale BIGBEN INTERACTIVE Belgium qui voit son résultat opérationnel s'établir à + 1,58 M€ (contre +1,16 M€ en 2008/09) et son résultat avant impôt à +1,49 M€ (contre + 1,38 M€ en 2008/09), confirme le retour à la profitabilité avec un résultat comptable de +1,05 M€ (contre 0,99 M€ en 2008/09). La part de marché atteinte sur le métier de l'Accessoire et le doublement des activités d'Édition (en progression de 104%) ont permis d'améliorer les ratios opérationnels au Benelux et l'essor régulier de l'Édition devrait permettre une nouvelle évolution favorable du résultat en 2010-11.

Le sous groupe constitué par la filiale britannique BIGBEN INTERACTIVE HOLDINGS UK Ltd (ex PLANET HOLDINGS Ltd) ainsi que sa sous-filiale BIGBEN INTERACTIVE UK Ltd, contrôlées à 100 %, n'a enregistré aucune activité et ses entités constitutives ont été liquidées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

La filiale allemande BIGBEN INTERACTIVE GmbH a réalisé un chiffre d'affaires de 14,87 M€ (contre 16,83 M€ en 2008/09); son résultat opérationnel s'élève à + 1,90 M€ (contre + 3,33 M€ en 2008/09), le résultat avant impôt se montant à + 1,83 M€ (contre + 3,00 M€ en 2008/09) et le résultat comptable s'élevant à +1,78 M€ (contre +2,62 M€ en 2008/09) avant constatation du retour à meilleure fortune de 1.400 k€ en faveur de la maison-mère BBI SA .

La gestion drastique de leurs stocks par les distributeurs allemands a induit un fort décalage de leurs commandes, l'activité Accessoires ne retrouvant la croissance qu'en décembre 2009. Le leadership de marché confirmé en Allemagne et en Autriche ainsi que le démarrage des activités de Distribution exclusive (Édition) devraient permettre une amélioration du profit en 2010-11.

La filiale BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, contrôlée à 100 %, a enregistré une activité en progression par rapport à celle de l'exercice précédent tandis que ses prestations de conception – développement d'accessoires et de gestion industrielle continuaient à se développer au profit du groupe.. Ainsi BIGBEN INTERACTIVE (HK) Ltd, a réalisé au 31 mars 2010 un chiffre d'affaires en contre-valeur €UR de 5,65 M€ (contre 9,14 M€ en 2008/09); son résultat opérationnel s'élève à 1,95 M€ (contre 2,81 M€ en 2008/09), le résultat avant impôt se montant à 1,93 M€ (contre 2,82 M€ en 2008/09) et le résultat comptable s'élevant à 1,59 M€ (contre 2,47 M€ en 2008/09).

## **La vie du Groupe**

- **Implantations :**

Les flux logistiques de la filiale belge et de la sous-filiale néerlandaise sont centralisés sur la plate forme logistique de Libercourt depuis l'été 2009. La ligne automatisée de préparation de colis mise en service en juin 2007 a permis -hormis le volume traité- une forte augmentation de la préparation de colis liée aux spécificités de la clientèle Outre-Rhin.

- **Finances :**

### **Refinancement**

Aucun crédit de campagne n'a été demandé pour financer les approvisionnements pour Noël 2009.

Le crédit protocolé de 9,22 M€ a été amorti à concurrence de 1,85 M€ au cours de l'exercice écoulé, l'encours résiduel s'élevant à 5,07 M€ au 31 mars 2010.

Aucun des crédits accordés aux diverses entités du Groupe ne fait l'objet de covenant. Ceci s'applique particulièrement à la Société BBI SA pour la consolidation de la dette résiduelle sous forme de crédit protocolé..

### **Actionnariat**

## **Le succès de l'augmentation de capital par exercice des BSA 2006**

L'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) émis le 29 décembre 2006 dans le cadre de la restructuration de sa dette bancaire et de son adossement capitalistique, mis en place début 2006 par un consortium d'investisseurs alors mené par DEUTSCHE BANK et COMPAGNIE MI 29, s'est achevé le 30 juin 2009. Pour rappel, les BSA (échéance 30 juin 2009) étaient cotés depuis le 02 janvier 2007 sur le Compartiment C sous le code ISIN FR0010412189- BIGBS. La période d'exercice initiale du 01 avril 2007 au 31 décembre 2008 avait été prorogée au 30 juin 2009 à la fin de l'année dernière, afin de tenir compte du contexte de la crise financière.

Cette opération a été un succès car très largement suivie par les titulaires de bons qui ont participé à près de 98,6 % à l'émission par l'exercice de leurs bons (99,0% hors auto-contrôle). L'émission de 1.609.362 actions nouvelles par exercice des BSA a permis à la société de lever 5,2 M€ et de relever ses fonds propres à plus de 28,7M€, les fonds propres consolidés s'établissant à 34,9 M€ à l'issue de cette opération. Les fonds levés permettront à la société de financer ses développements techniques et sa croissance organique.

Le capital est dorénavant composé de 11 399 535 actions représentant 11 416 908 droits de vote. Les actions nouvelles sont cotées au Compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris SA sur la même ligne de cotation que les actions anciennes, sous le code ISIN FR0000074072- BIG.

## **L'ajustement des positions des principaux actionnaires**

### **Alain FALC**

Monsieur Alain Falc exerce fin juin 2009 les bons de souscription d'actions (BSA) BIGBEN INTERACTIVE qui lui ont été remis le 29 décembre 2006 par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank et Compagnie MI 29, dans le cadre de l'émission de 6 250 002 actions à bons de souscription d'action (ABSAs)

qui leur était réservée, et au titre de l'attribution de 3 540 171 BSA aux actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE.

Il détient à l'issue de cette opération 2 597 645 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 2 597 745 droits de vote, soit 22,79% du capital et 22,75% des droits de vote de la société ainsi que 90 000 bons de souscription d'actions (BSA) non cotés, donnant droit, par souscription, à 90 000 actions BIGBEN INTERACTIVE

### MI 29

Le 16 octobre 2009, Compagnie M.I 29 et la société S3C ont conclu un avenant au contrat de cession partielle d'un contrat d'option en date du 2 février 2009 afin de procéder au règlement anticipé, pour solde de tout compte, de la partie variable du prix de cession de l'option Deutsche Bank. Cette partie variable a été fixée à 1 460 000 euros, le paiement de cette somme s'effectuant par une remise par S3C à MI 29, à titre de dation en paiement, de 169 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, nombre de titres déterminé sur la base du cours de 8,64 euros constaté à la clôture de la séance de bourse du 13 octobre 2009.

La participation de MI 29 & assimilés s'établit après cette opération à 3.773.498 actions représentant autant de droits de vote soit 33,10% du capital et 33,05 des droits de vote.

### L'arrivée d'un nouvel actionnaire financier

Monsieur Vincent Bolloré et ses sociétés ont, de concert avec Sébastien Bolloré, franchi à la hausse le 8 septembre 2009 le seuil de 5% du capital et des droits de vote puis le 10 décembre 2009 celui de 10%, afin de détenir à l'issue de cette opération 1 232 143 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote soit 10,81% du capital et 10,79% des droits de vote de la société.

Par courrier reçu le 11 décembre 2009, M. Vincent Bolloré effectue une déclaration d'intention selon laquelle :

- il envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE en fonction des opportunités de marché mais pas de prendre le contrôle de la société ;
- il n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur en dehors de relations commerciales courantes, l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias ;
- il ne sollicite pas de représentation au sein du conseil d'administration de la société mais qu'il acceptera vraisemblablement un poste si on lui en fait la proposition.

### Qualification OSEO

L'OSEO Innovation a, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'«Entreprise Innovante », qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation rend l'action BIGBEN INTERACTIVE immédiatement éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation), dont 60 % des sommes investies doivent l'être dans des entreprises qualifiées innovantes.

### • **1.3.3. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE (L. 232-1)**

#### • **Développement commercial :**

Les ventes d'Accessoires s'annoncent favorables pour le nouvel exercice 2010/11 tandis que l'Audio devrait poursuivre la progression amorcée depuis 2 ans. De nouveaux packs « jeu + accessoire » devraient quant à eux générer une nouvelle croissance du métier d'édition, des suites pour les produits à succès de la saison écoulée étant d'ores et déjà en développement.

Ces développements devraient permettre la progression du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2010/11, et ce malgré un marché du jeu vidéo qui devrait être contrasté.

#### • **Perspectives d'avenir (D. 148)**

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2010-11 sont les suivantes :

- les perspectives de reprise du marché, avec le potentiel de la console PS3 en pleine maturité et bientôt dotée de la nouvelle technologie de reconnaissance du mouvement Move, mais également avec le lancement avant la clôture de l'exercice de la nouvelle console portable 3DS de Nintendo et l'arrivée éventuelle en 2011 de la remplaçante de la console de salon Wii ;
- la sortie échelonnée des nouveaux packs « accessoires + jeux », dans le prolongement des succès enregistrés en 2009, avec en particulier des jeux de chasse dans un pur esprit arcade (Bird Hunt pour le gibier à plumes et Deer Drive pour le gros gibier) et de pêche (Shimano Fishing) ainsi que des exergames avec la pétanque (Petanque Master), la balle au pied (Kick Party) et la bicyclette (Magnetic Cyberbike), en attendant de futurs développements qui devraient générer une nouvelle croissance du métier d'Édition/ Distribution exclusive ;

Le plan d'action du Groupe pour l'exercice 2010-11 s'articule autour d'une double préoccupation : conforter le leadership en accessoires et conserver une structure d'exploitation la plus souple possible pour pérenniser la croissance dans de bonnes conditions de rentabilité. Dans ce contexte, les principaux objectifs du Groupe sont pour l'exercice en cours :

- l'ouverture de nouveaux marchés à l'export, en s'appuyant sur le leadership atteint sur les principaux marchés d'Europe continentale pour se renforcer sur sa périphérie au Nord et à l'Est ;
- une intégration affirmée à travers le Groupe pour la commercialisation des gammes d'accessoires et de produits en Édition, la gestion optimisée des stocks - sous contrainte forte en amont en aval - étant rendue possible par la centralisation des prestations logistiques pour l'ensemble des clientèles européennes ;
- la confirmation de la stratégie de conception/édition conjointe de jeux vidéo et d'accessoires ayant abouti à des produits innovants comme Hunting Challenge, Cyberbike ou My Body Coach permettant une immersion totale dans le jeu.
- une nouvelle progression de l'activité Audio en France et à l'export ;
- la croissance attendue de l'offre (accessoires et applications) pour les produits phares d'Apple proches du jeu vidéo, qu'il s'agisse de l'iPhone ou de l'iPad ;
- une progression régulière du chiffre d'affaires consolidé sur l'exercice 2010-11.

Compte tenu de ce qui précède et en l'état actuel de ses connaissances sur l'évolution à court terme du marché, le Groupe Bigben Interactive se donne comme objectif :

- un chiffre d'affaires annuel en croissance (organique) significative pour dépasser 100 M€,
- le maintien d'une rentabilité opérationnelle à plus de 15% pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la dette financière nette restant nulle à structure d'exploitation constante.

#### Calendrier prévisionnel des communications financières à venir.

Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre	27 juillet 2010
Chiffre d'affaires 2 <sup>ème</sup> trimestre	26 octobre 2010
Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre	25 janvier 2011
Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre	27 avril 2011
Résultats semestriels:	16 novembre 2010
Résultats annuels définitifs :	24 mai 2011

### **1.3.4. L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITE**

#### **Résilience des coeurs de métier**

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- les produits Audio ont réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 M€ soit une progression de 29,4% par rapport à l'exercice précédent, dans un environnement difficile ;
- les accessoires ont enregistré une décroissance de 12,6% du chiffre d'affaires à 59,0 M€ (contre 67,5 M€ en 2008/09) avec une situation contrastée selon les pays (part de marché stable en France, Benelux et Italie ; progression dans le monde nordique, en Espagne et en Autriche ; baisse au Royaume Uni et en Allemagne).
- la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo a enregistré un chiffre d'affaires de 19,7 M€ en progression de 68,6 % par rapport à l'exercice précédent, du fait du succès de l'édition (+123%) en particulier avec les packs jeux+accessoires et d'une progression ponctuelle de la distribution exclusive en fin d'exercice (+ 33%);
- la distribution non exclusive a reculé de 42,6 % avec 7,9 M€ de ventes à la clôture de l'exercice.

## Implantation des coeurs de métier dans l'ensemble du groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux, d'un cœur de métier qu'il décline à l'échelle pan-européenne selon les compétences des implantations du groupe dans chaque territoire.

Sur l'exercice écoulé, la part relative de l'Accessoire est en recul par rapport à l'exercice antérieur, la montée en puissance de la Distribution Exclusive dans la structure d'activité est liée au succès des titres édités par le Groupe. Il convient en effet de noter que les produits combinant jeu et accessoire, comme *Hunting Challenge*, *My Body Coach* ou *Cyberbike*, sont classés en Distribution Exclusive. La prééminence du cœur de métier (plus de 4/5 du chiffre d'affaires consolidé) impactant favorablement la marge brute, a permis au Groupe de tenir son objectif de résultat opérationnel malgré la baisse de l'activité.

Métiers (chiffres cumulés)	31.03.2009	31.03.2010
Accessoires	68,6%	62,9%
Distribution exclusive /Edition	11,9 %	21,0 %
<b>Coeur de métier Groupe</b>	<b>80,5 %</b>	<b>83,9 %</b>
Audio & Cadeaux	5,6 %	7,7 %
Non exclusif	13,9 %	8,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

Cette nouvelle progression du coeur de métier valide à nouveau la stratégie adoptée depuis quatre ans par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un impact favorable sur la marge brute du Groupe.

### ▪ 1.3.5 PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, il n'a été réalisé aucune participation de plus de 5 % en capital ou contrôle.(233-6 al 1, L. 247.1):



▪ **1.3.6 FACTEURS DE RISQUE CONCERNANT L'ACTIVITE DE GROUPE ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

a) **Engagements hors bilan :**

**Société**

<i>en k €</i>	<i>2007-08</i>	<i>2008-09</i>	<i>2009-10</i>
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte)*	4.755	76	253
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	7.780	1.113	0
Avals, cautions et garanties données	256	256	0
Autres engagements donnés (crédit-bail mobilier)	572	682	770
Autres engagements donnés (crédit-bail immobilier)	3.210	2.490	1.694
<b>Total</b>	<b>16.573</b>	<b>4.617</b>	<b>2.717</b>

**Groupe**

<i>en k €</i>	<i>2007-08</i>	<i>2008-09</i>	<i>2009-10</i>
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte) *	3.931	0	0
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	8.017	1.285	103
Avals, cautions et garanties données	256	256	0
Autres engagements donnés (crédit-bail)	124	133	180
<b>Total</b>	<b>12.328</b>	<b>1.654</b>	<b>283</b>

\* Les effets escomptés non échus (EENE) comptabilisés en engagements dans les comptes de la Société font l'objet d'un retraitement bilanciel dans les comptes consolidés

## b) Risques significatifs

### Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

A l'exception de la garantie du financement de Bigben Interactive Belgium, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. Par ailleurs, le nantissement de titres (Espace3, Atoll Soft SA et Bigben Interactive GmbH) et de la marque Bigben Interactive n'a plus d'objet, les lignes de crédit de type New Money accordées par Deutsche Bank ayant été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2008-09.

L'exercice 2008/09 a vu disparaître le besoin d'argent frais avec l'absence de crédit de campagne pour financer les approvisionnements pour Noël 2008 et le remboursement par anticipation des deux crédits de type New Money à concurrence de 4,2M€ au 31 mars 2009. De même, aucun crédit de campagne n'a été nécessaire pour financer la campagne de Noël 2009.

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 4,1 M€ au 31 mars 2010

Social	2007/08	2008/09	2009/10
CA (en M€)	52,4	69,5	69,9
Endettement net	13,5	2,8	-3,9
dette nette / CA (en jours)	94	15	ns

Consolidé	2007/08*	2008/09*	2009/10
CA (en M€)	84,2	98,5	93,8
Endettement net *	18,3	6,9	-5,8
dette nette / CA (en jours)	82	29	ns

(\* ) voir note 4.3.2. de l'annexe des comptes consolidés (modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2010)

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations. La réduction de la dette nette s'est poursuivie en 2010 pour devenir négative à la clôture de l'exercice, l'amortissement régulier de la dette protocolée se conjuguant à la trésorerie dégagée par l'exploitation.

A noter que le gearing sur dette brute consolidée est quant à lui ramené de 51% à 24% .

L'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec le redimensionnement des stocks afin d'éviter les ruptures sur les gammes phares (Accessoires et Audio) et de saisir des opportunités destinées à alimenter des opérations promotionnelles en haute saison. Le regroupement des prestations logistiques sur le site de Libercourt pour la clientèle française, allemande et bénéluxienne en Accessoires a néanmoins permis d'optimiser la gestion des stocks et limiter au strict nécessaire son augmentation.

La reconstitution des fonds propres a permis au fonds de roulement de redevenir positif au 31 mars 2009 (pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis le 31 mars 2005) et de doubler au 31 mars 2010.

Consolidé	2007/08*	2008/09*	2009/10	Variation
	M€	M€	M€	M€
Endettement net	18,3	6,9	-5,8	- 12,7
BFR	18,0	22,7	25,7	+ 3,0
Fonds de roulement	- 0,3	15,8	31,6	+ 15,8

(\*) voir note 4.3.2. de l'annexe des comptes consolidés (modification de la présentation des comptes clos le 31 mars 2010)

### Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse :

- des concours bancaires de type New Money octroyés à la société pour un montant total de 6.000 k€ et remboursés par anticipation en 2008-09,
- de l'escompte du carry back fiscal de 3.9 M€ octroyé par RBS Factor en mai 2008 jusqu'au remboursement intégral de ce carry-back par l'Etat en mars 2009.

Enfin, la dette bancaire rééchelonnée le 29 décembre 2006 pour 9.2 M€ et amortie à concurrence de 4,1 M€ au 31 mars 2010 est aussi une dette à taux variable (Euribor).

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

Consolidé	2007/08	2008/09	2009/10	Variation
	M€	M€	M€	M€
Endettement brut	22,2	15,1	10,5	- 4,6
Coût endettement	2,0	1,2	0,7	- 0,5

Le coût de l'endettement (ou résultat financier) en réduction plus rapide (40%) que celle de la dette elle-même (30%) reflète le très faible niveau des taux depuis la brutale décrue constatée à la fin de l'exercice précédent. Une élévation de 1% du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 76 k€ sur la période 2008 à 2013.

#### Risque de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (exclusivement en USD) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente 7,0% de l'ensemble. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

L'endettement du Groupe est exclusivement en Euro.

#### Risque sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2010, les 37.138 actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 569 k€ alors que leur valeur de marché était de 301 k€, une provision pour dépréciation de 268 k€ a été constatée en conséquence.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.

#### Gestion du capital

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques externes en matière de capital. En l'absence de réserves disponibles pour le financer, le groupe n'avait pas de programme de rachat d'actions jusqu'ici.

La reconstitution de réserves significatives au 31 mars 2010 permet à la société de mettre en œuvre un tel programme limité à 5% du capital. Il sera donc proposé à l'assemblée d'approuver un programme de rachat d'actions qui néanmoins ne comporte pas de faculté d'annulation d'actions.

#### Evolution des risques

L'évolution des risques sur les 3 exercices 2007/08, 2008/09 et 2009/10 concerne essentiellement :

- le risque de liquidité qui s'est réduit avec dès 2007-08 le retour à une pratique normale dans ses relations bancaires d'une part et l'amélioration de l'exploitation d'autre part ;

- la très forte réduction de l'endettement avec le remboursement de l'intégralité des concours de type New Money avant le 30 septembre 2008 ;

- le risque de change (achats de marchandises) qui peut être à nouveau couvert dans son intégralité depuis 2008-09 grâce à des achats à terme rendus possibles par la normalisation précitée de l'environnement bancaire.

### ▪ **1.3.7 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE**

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

### ▪ **1.3.8 CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE**

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes RoHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques

### ▪ **1.3.9 INFORMATIONS DIVERSES**

#### • **Activité en matière de recherche et de développement**

Le Groupe n'a pas activé de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable y compris les frais de moule qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises. Elle a en revanche recensé des frais de protection de la propriété industrielle (dépôts brevets, marques et modèles) de 117 k€.

#### • **Investissements**

Les dépenses d'investissement de l'exercice écoulé couvrent principalement l'équipement du site logistique de Libercourt dont l'achat de nouveaux chariots élévateurs informatisés 106 k€ et d'un complément de la ligne de préparation du colisage (105 k€) ainsi que l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo pour 1 808 k€ hormis l'entretien courant de l'informatique du Groupe et des agencements divers. Enfin des acomptes d'un montant total de 259 k€ ont été réglés à l'avancement sur la fourniture du nouveau système intégré de gestion commerciale AX Dynamics de Microsoft.

- **Informations requises par la LME sur les délais de paiement Fournisseurs**

Les retards de paiement correspondent à :

- des déductions opérées en attente d'avoirs de RFA, repricing ou retours de marchandises,
- des facturations par les éditeurs des contrats de royauté non régularisés.

Social En k€	Non échu < 1 mois	Non échu < 2 mois	Echu < 1 mois	Echu < 2 mois	Echu > 2 mois	Total
Hors Groupe	1.768	691	549	243	48	3.299
Groupe	9	0	3.141	1	0	3.151
Total général	1.777	691	3.690	244	48	6.452

#### **1.4 L'ACTIVITE PROPRE DE LA SOCIETE BIGBEN INTERACTIVE (L 232-1)**

- La société BIGBEN INTERACTIVE a réalisé selon les normes comptables françaises :
  - un chiffre d'affaires de 69.921 k€ euros en progression de 0,6%
  - et un résultat bénéficiaire de 11.569 k€ contre 14.877 k€ pour l'exercice précédent.
- **1.4.1 COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE BIGBEN INTERACTIVE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :**

- **Activité et résultats**

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires social est en légère progression à 69,92 M€ (contre 69,54 M€ en 2008/09, soit + 0,6 %), les charges d'exploitation s'élevant quant à elles à 64,35 M€ (contre 63,72 M€ en 2008/09 soit + 1,0%), dont 2,16 M€ au titre des amortissements et provisions de l'exercice 2009/10.

Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier positif de 1,70 M€ (dont 1,63 M€ de dividendes reçus des filiales) contre un résultat de 5,29 M€ à l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt s'élève à 11,13 M€ contre (19,55 M€ en 2008/09), de sorte qu'après un résultat exceptionnel positif de 0,44 M€ après un nouvel abandon de créance en faveur de la filiale ESPACE 3 GAME'S (0,96 M€ contre - 4,67 M€ en 2008/09) et le retour à meilleure fortune de 1,40 M€ sur BBI GmbH, une provision pour participation des salariés sans dotation comme en 2008/09, le résultat de l'exercice est un bénéfice social de 11,57 M€ (contre un bénéfice de 14,88 M€ en 2008/09).

Hormis le tassement de l'activité Accessoires en France (-4,9%) et la réduction de plus de la moitié des autres produits d'exploitation (- 39%), cette baisse du bénéfice reflète une certaine pression sur les marges liée à l'évolution de l'offre vers des produit à plus fort contenu technologique. La progression de 1% des charges d'exploitation reste quant à elle mesurée, cela malgré une augmentation de 5,8% de la masse salariale.

- **1.4.2. EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE (L. 232-1)**

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture.

## 2. VIE JURIDIQUE

### A) Pendant l'exercice

#### Programme de rachat d'actions

Comme à l'exercice précédent, l'assemblée générale mixte du 30 juillet 2009 n'avait pas été appelée à renouveler l'autorisation donnée le 17 septembre 2002 au conseil de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre de la procédure prévue par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce : étant donné les pertes des exercices antérieurs, la Société ne disposait plus en effet des réserves autres que la réserve légale, nécessaires à la réalisation du présent programme.

Le contrat d'animation du 01 février 2007 conforme à la charte AFEI fait maintenant intervenir la Société comme signataire mais le mandat d'intervention est toujours donné à la société de bourse Odco par l'actionnaire fondateur (M. Alain Falc) qui est le seul contributeur au contrat de liquidité. Son fonctionnement est en pratique totalement autonome d'autorisation à recevoir de l'assemblée.

Au cours de l'exercice écoulé, la société BIGBEN INTERACTIVE SA n'a acquis aucune action sur le marché. Au 31 mars 2010, la société détient 37.138 de ses propres actions (0,33 % du capital).

#### Attribution de stock options

Au cours de l'exercice 2009-10, le conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007.

#### Attribution d'actions gratuites

Au cours de l'exercice 2009-10, le conseil d'administration n'a pas fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007.

Pour mémoire, le conseil d'administration avait, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe dont 21.750 pour la Société. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

#### Attribution de Bons de Souscription au management

Pour mémoire, le conseil d'administration avait, le 03 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 octobre 2008 et attribué aux managers du Groupe 360.000 bons de souscription d'action (BSA) qui ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008,. Ces Bons ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant consolidé est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, à 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, à 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3

Compte tenu d'un résultat opérationnel courant consolidé de 17,74 M€ au 31 mars 2009, la tranche 1 est exerçable depuis le 01 juillet 2009 jusqu'au 30 juin 2010. Seuls 400 bons ont été exercés jusqu'au 31 mars 2010 mais l'essentiel des souscriptions est attendu dans les dernières de la période d'exercice, comme cela fut le cas en juin 2009 pour les BSA attribués en décembre 2006.

Le résultat opérationnel courant consolidé de 14,61 M€ au 31 mars 2010 rend exerçable la tranche 2 à compter du 01 juillet 2010.

### Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2009-10, le conseil d'administration n'a pas fait usage des autorisations accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007.

Il s'est borné à constater les augmentations de capital découlant de :

- l'exercice de BSA émis le 29 décembre 2006 soit 9.361.866 bons de souscription d'actions donnant droit à 1.560.311 actions nouvelles, le capital se trouvant ainsi porté de 19.678.448 € à 22.799.070 € à compter du 30 juin 2009;
- l'exercice de BSA Managers émis le 03 novembre 2008 soit 400 bons de souscription d'actions donnant droit à 400 actions nouvelles, le capital se trouvant ainsi porté de 22.799.070 € à 22.799.870 € ;

### Délégations d'augmentation de capital en vie à la date de clôture

Nature de l'autorisation	Date de l'AG	Nominal en k€	Durée	Date butoir
Attribution de stock options (souscription/achat)	20/07/2007	600	38 mois	19/09/2010
Attribution d'actions gratuites	20/07/2007	890	38 mois	19/09/2010
Augmentation de capital avec DPS ou par incorporation de réserves	30/07/2009	10 000	26 mois	29/09/2011
Augmentation de capital sans DPS	30/07/2009	5 000	26 mois	29/09/2011
Augmentation de capital – PEE (2% capital social)	30/07/2009	456	26 mois	29/09/2011

(\*) montant d'émission imputé sur celui de l'autorisation d'augmentation de capital



## **B) Depuis la clôture de l'exercice**

### Intéressement et participation

Compte tenu du mode de calcul de la Participation qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 11.569 k€ constaté au 31 mars 2010. De même, le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2010 s'élève à 76 k€ soit un montant moyen par tête largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002.

Le renouveau de l'actionnariat salarié après les années difficiles qu'a connues la Société étant particulièrement important, le conseil a décidé le 21 mai 2010 d'attribuer un supplément d'intéressement de 150 k€ qui sera versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement du 15 septembre 2009. Cet accord prévoit par ailleurs un abondement 1 pour 1 à concurrence de 500€ pour tout investissement dans le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE), ce qui compte tenu de l'effectif représenterait une enveloppe maximum de 50 k€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

### Autorisations financières d'émission

Les enveloppes d'émission autorisées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juillet 2007 pour l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites expirent comme décrit ci-dessus en septembre 2010. Si la non-utilisation systématique de l'autorisation pour les stock-options rend son principe caduc, il convient en revanche de demander le renouvellement à l'assemblée de celle concernant les actions gratuites, afin de permettre l'attribution prochaine d'un nouveau programme d'actions gratuites pour fidéliser le personnel du Groupe.

Les résolutions visant à autoriser toutes émissions pour renforcer les fonds propres ou émettre de la dette telles qu'approuvées par l'Assemblée du 30 juillet 2009 ont été largement dimensionnées afin de permettre au Conseil de mettre en place rapidement si nécessaire, une émission. Pour mémoire, il s'agit de 10.000 k€ de montant global nominal maximum (hors prime d'émission) en cas de maintien du droit préférentiel de souscription ou d'incorporation de bénéfices, réserves, primes d'émission, ramenés à 5.000 k€ en cas de suppression du droit préférentiel, l'émission de titres subordonnés étant également prévue afin d'être en mesure de saisir toute opportunité de refinancement.

En revanche, il a paru intéressant au Conseil de compléter le dispositif par la faculté de procéder en une ou plusieurs fois, dans la limite de 20 % du capital social par an, à l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à des titres de créances, cela dans le cadre une offre dite de « placement privé » visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. L'autorisation demandée à l'Assemblée s'imputerait sur l'enveloppe de 5.000 k€ prévue en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Pour des raisons de lisibilité, il a enfin semblé préférable au Conseil de renouveler l'ensemble des délégations de nature financière et c'est pourquoi le renouvellement des autorisations données l'année dernière sera demandé à l'Assemblée, alors qu'elles étaient initialement prévues expirer en septembre 2011.

### Augmentation du capital social au profit des salariés

L'actionnariat salarié de la Société a été fortement entamé par l'évolution difficile de la Société et de son action au cours de dernières années, l'association de cet actionnariat aux opérations d'émission de capital en période de redressement permet de faire participer l'ensemble des salariés qui le souhaitent à des perspectives boursières désormais plus favorables.

Nous vous rappelons par ailleurs la loi relative à l'épargne salariale oblige le conseil à soumettre à l'assemblée, à l'occasion de chaque augmentation de capital en numéraire, un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Il sera donc demandé à l'assemblée de déléguer au conseil la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation du capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Epargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE Bigben Interactive Actionnariat.

Le montant de maximal de l'émission serait limité à 250 000 € de capital social soit 125 000 actions.

### 3. LE CAPITAL DE LA SOCIETE

#### 3.1 L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE (L 233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 mars 2010, plus de 5 %; de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50%, ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

	31/03/2008		31/03/2009		31/03/2010	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Alain Falc	17,09 %	16,97 %	17,03 %	17,00 %	22,79 %	22,54 %
MI 29	28,00 %	28,31 %	33,13 %	33,07 %	33,10 %	32,75 %
Deutsche Bank	24,20 %	24,12 %	3,51 %	3,50 %	0	0
Groupe Bolloré *	0	0	0	0	11,69 %	11,57%
S3C	0	0	7,42 %	7,41 %	4,92 %	4,87 %
JC Fabiani	0	0	7,42 %	7,41 %	6,40 %	6,33 %

(\*) *Groupe Bolloré* inclut M. Vincent Bolloré et ses sociétés (Nord Sumatra Investissements) agissant de concert avec M. Sébastien Bolloré.

#### Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 27 juillet 1999, organisant entre Monsieur Alain FALC et Madame Guilaine RINGARD avant l'introduction, la préemption des titres que l'un ou l'autre pourrait être amenés à céder. Le pacte a une durée de 5 ans à compter de sa signature, il est ensuite tacitement reconductible d'année en année.

Conformément à l'article 356-1-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, le pacte a été transmis pour examen au Conseil des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité dans ses avis 200C062 du 22 mars 2000 et 200C0628 du 25 avril 2000.

Madame Guilaine RINGARD a, le 20 juin 2006, notifié à la Société avoir franchi à la baisse le seuil des 5% le 01 décembre 2005.

### Actions de concert

#### MI 29 – Deutsche Bank Londres

Pour mémoire, à l'issue de l'émission d'ABSA du 29 décembre 2006 réservée aux investisseurs ayant racheté la dette bancaire de la Société, la Deutsche Bank Londres, qui a mené le consortium d'investisseurs, est devenu actionnaire majoritaire. L'actionnariat institutionnel a ensuite fait l'objet d'un réaménagement post –opération entre Deutsche Bank et MI 29 qui agissent de concert.

Un « contrat d'option d'achat d'actions », a été conclu le 22 octobre 2008, entre Deutsche Bank AG et Compagnie M.I 29 en vue de la sortie complète de Deutsche Bank AG du capital de BIGBEN INTERACTIVE comme suit :

- Deutsche Bank AG a consenti à la Compagnie M.I 29 une promesse de vente portant sur 1 829 249 actions BIGBEN INTERACTIVE au prix de 6,85 € par action, pouvant être exercée à tout moment jusqu'au 23 janvier 2009 inclus ;
- Compagnie M.I 29 a versé une indemnité d'immobilisation à Deutsche Bank AG d'un montant de 3 658 498 €, à imputer sur le prix de vente en cas de réalisation de la cession.

La résiliation de l'action de concert constituée entre Deutsche Bank AG et la Compagnie M.I 29 vis-à-vis de BIGBEN INTERACTIVE est intervenue par suite de la conclusion, le 22 octobre 2008, de la promesse de vente décrite ci-dessus.

#### Vincent Bolloré – Sébastien Bolloré

Monsieur Vincent Bolloré et ses sociétés (dont la société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements sise 2, place du Champs de Mars, Boîte 1, B-1050 Bruxelles, Belgique qu'il contrôle indirectement) déclare agir de concert avec Monsieur Sébastien Bolloré, lorsqu'ils franchissent à la hausse les 7 septembre et 9 décembre 2009 respectivement les seuils de 5% et 10 % du capital et des droits de vote de la Société.

### Franchissements de seuil

#### **3 juillet 2009**

Monsieur Alain Falc franchit en hausse les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE pour détenir 2 597 645 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 2 597 745 droits de vote, soit 22,79% du capital et 22,75% des droits de vote de la société .

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSA) BIGBEN INTERACTIVE émis le 29 décembre 2006, ces bons lui ont été remis le 29 décembre 2006 :

- par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank et Compagnie MI 29, dans le cadre de l'émission de 6 250 002 actions à bons de souscription d'action (ABSA) qui leur était réservée, et
- dans le cadre de l'attribution de 3 540 171 BSA aux actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE.

M. Alain Falc indique par ailleurs détenir 90 000 bons de souscription d'actions (BSA) non cotés, donnant droit, par souscription, à 90 000 actions BIGBEN INTERACTIVE

Par courrier du 8 juillet 2009 complété par un courrier du 15 juillet, M. Alain Falc effectue une déclaration d'intention selon laquelle il agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société ni demander la nomination

d'autres représentants compte tenu de son niveau de participation actuel, n'envisage pas de poursuivre l'achat d'actions BIGBEN INTERACTIVE au cours des 12 mois à venir mais se réserve cependant la possibilité d'effectuer -à la marge- des achats en fonction des opportunités qui se présenteraient (Avis AMF209C0992).

### **7 et 8 septembre 2009**

Monsieur Vincent Bolloré et ses sociétés, de concert avec Monsieur Sébastien Bolloré, franchit à la hausse le 7 septembre 2009 le seuil de 5% du capital et des droits de vote pour détenir 684 721 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,01% du capital et 6,00% des droits de vote de la Société (cf Avis AMF 209C1175).

La société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, franchit individuellement en hausse, le 8 septembre 2009, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE pour détenir individuellement, à cette date, 633 640 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 5,55% des droits de vote de la Société. (cf Avis AMF 209C1175).

### **16 octobre 2009**

Le 2 février 2009, la société anonyme Compagnie M.I 29 avait cédé à la société à responsabilité limitée S3C (22 rue Beautreillis, 75004 Paris) le bénéfice partiel d'une option d'achat consentie par Deutsche Bank AG, à concurrence de 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, par le biais d'un « contrat de cession partielle d'un contrat d'option ». Le prix de cession du contrat d'option comportait une part variable, plafonnée à 2 € par action, payable à la date de revente des actions BIGBEN INTERACTIVE par S3C et au plus tard le 31 janvier 2011.

Par courrier du 23 octobre 2009, l'Autorité des marchés financiers a été informée qu'un « avenant au contrat de cession partielle d'un contrat d'option en date du 2 février 2009 », a été conclu, le 16 octobre 2009, entre Compagnie M.I 29 et la société S3C.

En préambule, les parties constatent que le plafond de 2 € par action est obtenu pour une valeur de l'action BIGBEN INTERACTIVE de 8,35 €, cours atteint le 11 septembre 2009 et constamment dépassé depuis. Les parties « ont en conséquence décidé de simplifier leurs relations en procédant au règlement anticipé, pour solde de tout compte, de la partie variable du prix de cession de l'option Deutsche Bank ».

Dans ce cadre, l'avenant stipule que les parties conviennent de fixer à 1 460 000 euros la partie variable du prix de cession du contrat d'option et que le paiement de cette somme s'effectuera par une remise par S3C à MI 29, à titre de dation en paiement, de 169 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, nombre de titres déterminé sur la base du cours de 8,64 euros constaté à la clôture de la séance de bourse du 13 octobre 2009 (Avis AMF209C1320)

### **23 octobre 2009**

La société à responsabilité limitée S3C franchit en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société et détient désormais 561 000 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société .

Le déclarant précise qu'il était redevable envers la Compagnie MI 29 d'un complément de prix au titre de l'achat, le 2 février 2009, d'un contrat d'option d'achat portant sur 730 000 actions BIGBEN INTERACTIVE, et qu'il a soldé ce complément de prix par voie de dation en paiement de 169 000 actions BIGBEN INTERACTIVE au profit de la Compagnie MI 29 (Avis AMF209C1346)

### **7 et 15 décembre 2009**

Monsieur Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, franchit en hausse le 7 décembre 2009, de concert avec Monsieur Sébastien Bolloré, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société. Ils détiennent désormais 1 201 799 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,54% du capital et 10,53% des droits de vote de la Société (Avis AMF 209C1501).

Par courrier reçu le 11 décembre 2009, M. Vincent Bolloré effectue une déclaration d'intention selon laquelle il envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE en fonction des opportunités de marché mais pas de prendre le contrôle de la société. Il précise que, l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, il n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur en dehors de relations commerciales courantes. Il déclare enfin qu'il ne sollicite pas de représentation au sein du conseil d'administration de la société mais qu'il acceptera vraisemblablement un poste si on lui en fait la proposition.

M. Vincent Bolloré, agissant indirectement par l'intermédiaire de Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, franchit individuellement en hausse, le 15 décembre 2009, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société pour détenir individuellement 1 151 106 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 10,10% du capital et 10,08% des droits de vote de la Société.

M. Vincent Bolloré et M. Sébastien Bolloré n'ont franchi de concert aucun seuil à cette occasion et détiennent de concert 1 332 796 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 11,69% du capital et 11,67% des droits de vote de la Société (Avis AMF209C1516).

### ▪ **3.2 LES ACTIONS D'AUTOCONTROLE (L 233-13)**

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la Société :

### ▪ **3.3 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DE PARTICIPATION CROISEE**

Au cours de l'exercice dont nous vous demandons d'approuver les comptes, la Société n'a acquis ou cédé aucune participation croisée.

### ▪ **3.4 LES ACTIONS AUTO-DETENUES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (L. 225-211 AL. 2)**

Au cours de l'exercice, la Société n'a procédé à aucune cession en bourse des actions détenues pour compte propre.

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 37.138 pour une valeur de 569 k€ évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 74.276 € représente 0,33% du capital. Leur valeur de marché au 31 mars 2010 étant de 301 k€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 268 k€.

### ▪ **3.5 LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L. 225-129)**

L'Assemblée Générale Mixte approuvant les comptes clos au 31 mars 2010 sera appelée à :

- déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires afin de procéder dans un délai de 26 mois à des augmentations du capital, en une ou plusieurs fois, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission de titres de capital de la Société ou de valeurs mobilières (y compris de bons de souscription) donnant accès immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ;

- décider que le montant des diverses augmentations de capital qui pourraient résulter de ces émissions s'imputera sur un montant global nominal maximum de 10.000.000 d'€uros en cas de maintien du droit

préférentiel de souscription et sur montant global nominal maximum de 5.000.000 d'euros en cas de suppression du droit préférentiel ;

- décider que les valeurs mobilières donnant accès au capital pourront consister en des obligations ou revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non ;

- décider que le Conseil d'administration pourra, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 20 % du capital social par an au moment de l'émission, procéder à l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'une offre dite de « placement privé » visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

- donner au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions fixées par la loi, aux émissions autorisées de valeurs mobilières conduisant à l'augmentation du capital ;

- décider que les délégations de pouvoirs conférées pour les émissions de titres de capital et valeurs mobilières, pourront être utilisées par le Conseil d'Administration, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société, sous réserve que la décision de procéder à l'augmentation du capital soit prise antérieurement au dépôt de l'offre ;

- autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 10.000.000 Euros par l'incorporation au capital, en une ou plusieurs fois, de bénéfices, réserves, primes d'émission ou autres dont la capitalisation serait admise.

### ▪ **3.6 L'AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE ET LA REDUCTION DE CAPITAL CORRELATIVE (L. 225-209)**

Compte tenu de la reconstitution par la société de réserves disponibles au 31 mars 2010 du fait du bénéfice de l'exercice écoulé, il sera demandé à l'assemblée de renouveler l'autorisation donnée le 17 septembre 2002 au conseil de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre de la procédure prévue par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce. Comme indiqué précédemment, ce programme sera néanmoins limité à 5% du capital afin de s'inscrire dans l'enveloppe actuelle de réserves disponibles et il ne comportera pas de faculté d'annulation d'actions.

### ▪ **3.7 L'AUTORISATION D'ATTRIBUER DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS**

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 au conseil d'administration pour la mise en place d'un ou plusieurs plans d'options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre d'une enveloppe globale de 600.000 Euros de montant nominal étant valable 38 mois et aucune option n'ayant été attribuée durant l'exercice écoulé ni aux exercices précédents, il ne sera pas demandé à l'assemblée de renouveler cette autorisation.

### **3.8 L'AUTORISATION D'ATTRIBUER DES ACTIONS GRATUITES**

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 au conseil d'administration pour l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, étant valable 38 mois, il sera demandé à l'assemblée de renouveler cette autorisation afin de permettre la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions gratuites en 2010-11.

### **3.9 VIE DE L'ACTION**

Code : ISIN FR0000074072- BIG, Marché : Eurolist d'Euronext Paris, Compartiment C

Indices : SBF 250, IT.CAC 90, CAC Small 90

Premier cours au 01 avril 2009 : € 5,29 ; Dernier cours au 31 mars 2010 : € 7,95

Nombre de titres : 9.839.224 au 01/04/2009, 11.399.935 au 31/03/2010

Capitalisation boursière au 31 mars 2010 : € 90,622 M

#### **Evolution du cours**

Après un plus bas de 5,22 € en séance le 01 avril 2009, le cours se rétablit au –dessus de 6 € et suit une hausse régulière mais modeste au début de l'exercice 2009/10. Si l'on touche de manière éphémère 7,14 € en séance le 01 juillet 2009 après l'achèvement de l'exercice des BSA 2006 amenant 5 M€ supplémentaires de fonds propres à la Société, le cours moyen s'inscrit dans une fourchette 5,95 € - 6,60 € sur les 5 premiers mois de l'exercice.

L'entrée du groupe Bolloré au capital en septembre 2009 fait bondir le cours avec un plus haut à 9,40 € en séance le 15 octobre 2009, le cours ayant successivement franchi le niveau des 7 € le 07 septembre, celui de 8 € le 11 septembre et celui de 9 € le 30 septembre. A compter de fin septembre 2009, le cours moyen s'inscrit dans une fourchette de 7,90 € - 8,50 € et ce jusqu'à fin avril 2010.

La crise grecque et ses répercussions sur les bourses mondiales en mai 2010 font chuter le cours avec 7,05 € atteint en séance dès le 05 mai 2010, cela malgré la confirmation des objectifs annuels de rentabilité et de désendettement lors de la publication du chiffre d'affaires le 27 avril 2010.

	Cours fin de séance		Volumes échangés	
	Cours le plus haut €	Cours le plus bas €	en titres	en valeur 000 K€
1999	28,50	14,20	777 820	13 669
2000	59,90	25,50	889 784	33 762
2001	48,30	18,90	566 685	18 905
2002	54,15	12,40	866 443	30 529
2003	17,49	8,30	1 223 104	14 215
2004	11,90	3,90	1 315 142	6 017
2005	4,00	2,35	1 950 875	5 972
2006	4,44	1,92	5 019 951	15 879
2007	5,77	3,60	4 629 380	20 324
2008	8,35	4,20	2 812 174	17 789
Janvier	6,43	5,87	165 312	1 026
Février	5,82	4,11	97 710	507
Mars	5,41	4,45	58 224	288
Avril	6,35	5,22	219 818	1 314
Mai	6,69	6,11	156 570	1 002
Juin	6,70	5,45	351 885	2 095
Juillet	6,85	6,33	338 741	2 235
Août	6,79	6,35	193 615	1 265
Septembre	8,99	6,71	696 122	5 500
Octobre	9,29	8,35	533 521	4 711
Novembre	8,75	7,95	263 010	2 131
Décembre	8,28	8,00	318 218	2 570
<b>Total 2009</b>	<b>9,29</b>	<b>4,11</b>	<b>3 392 746</b>	<b>24 644</b>
Janvier	8,70	8,00	275 114	2 332
Février	8,36	8,00	110 393	903
Mars	8,30	7,70	201 364	1 612
Avril	8,20	7,95	224 590	1 826
Mai	8,00	7,05	182 119	1 366
<b>Total 2010</b>	<b>8,70</b>	<b>7,05</b>	<b>993 580</b>	<b>8 040</b>



Le nombre d'actions détenus par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE Bigben Interactive Actionnariat) est de 17 897 titres au 31 mars 2010.

La société détient 37.138 titres de ses propres actions acquises en 1999-2000 dans le cadre du contrat d'animation initial, aucune vente ou achat n'a été réalisé par la société au cours de l'exercice écoulé. Au cours de l'exercice 2009-10, le conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions, aucune option de souscription d'actions ni aucune action gratuite aux salariés du Groupe.

Le contrat d'animation du 01 février 2007, conforme à la charte AFEI, fait intervenir la Société comme signataire mais le mandat d'intervention est donné à la société de bourse Oddo par l'actionnaire fondateur (M. Alain Falc) qui est le seul contributeur au contrat de liquidité. Son fonctionnement est en pratique totalement autonome d'autorisation à recevoir de l'assemblée.

Il n'a pas été demandé des renseignements en 2009/10 auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières au titre de la procédure d'identification des titres au porteur.

## 4. LES RESULTATS

### ▪ 4.1 L'AFFECTION DU RESULTAT

- La proposition d'affectation du résultat de votre Société, soit un bénéfice de 11.568.988 euros, est conforme à la loi et à nos statuts. Elle devra être approuvée par votre assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels.

Résultat de l'exercice	11.568.988 EUR
Affectation réserve légale	578.449 EUR
Report à nouveau antérieur	92.277 EUR
<b>Bénéfice distribuable :</b>	<b>11.082.816 EUR</b>
Dividende aux actionnaires	4.559.974 EUR
Report à nouveau	6 522.842 EUR

Un montant de 648 k€ soit 347 k€ au titre des actions propres et 301 k€ au titre des actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires sociaux, sera par ailleurs affecté en réserves indisponibles par prélèvement de ces sommes sur le compte de report à nouveau.

### ▪ 4.2 LE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 37,2 M€ au 31 mars 2010 et des perspectives de résultat de la Société, il sera servi aux actionnaires un dividende de 4.560 k€ soit 0,40 €uros par action, qui sera mis en paiement à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice. Le montant des dividendes non versés sur actions propres au titre de l'exercice 2009-10 sera affecté au compte de report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 11.399.935 actions composant le capital au 31 mars 2010, le montant global des dividendes serait ajusté et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement

#### ▪ **4.3 LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices, il a été effectué la distribution de dividendes par action suivante :

Exercice	Dividende par action
2006-07	Néant
2007-08	Néant
2008-09	0,25 euro

#### ▪ **4.4 LES AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES NON DEDUCTIBLES (CGI 39-4)**

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 4.453 Euros et l'impôt correspondant, soit 1.484 euros.

### **5. LES MANDATAIRES**

#### ▪ **5.1 LA POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

##### ▪ **Mode d'exercice de la direction générale (D 148 al 1)**

Nous vous précisons en outre qu'au cours de sa séance du 27 septembre 2001, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

a) **Composition du conseil d'administration**

▪ **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)**

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination/renouvellement	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
M. Alain FALC	Président Directeur Général	14-09- 2006	2012		Pdt SAS Espace 3 Game's  Gérant SCI FALC  Gérant SCI Jafa  Adm Atoll Soft (Benelux)  Adm BBI HK Ltd
M. Maxence HECQUARD	Administrat eur	20-07- 2007	2010	Directeur Gal délégué **	Pdt SAS Majorette  Gérant SCI de Vignemont
M. Nicolas HOANG	Administrat eur	20-07- 2007	2012	Néant	Dir Gal SAS Majorette  Pdt SARL St Gervais  Co Gérant SARL CDB Finances  Dir Gal SAS Schmid Laurent Finances  Administrateur SGCE  Gérant SARLPenthièvre
Mme Jacqueline de VRIEZE	Administrat eur	30-07- 2009	2015	Néant	Dir. Gal SAS Espace3- Game's
M. Jean-Marie de CHERADE	Administrat eur	30-07- 2009	2015	Néant	Gérant SARL RH  Gérant SARL BD Strata  Pdt SAS Wilshire Invest 1  Gérant SC AMS

\* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

\*\* M. Hecquard a été révoqué de ses fonctions de directeur général délégué par le conseil d'administration du 22 janvier 2010

▪ **Administrateurs indépendants :**

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas défini de critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant.

- **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur :**

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

- **Nombre d'administrateurs élus par les salariés :**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'assemblée n'a pas eu, et n'a pas, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

#### ***b) Rôle et fonctionnement du conseil d'administration***

- **L'évaluation du conseil d'administration et ses suites**

Le conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

- **Activité des comités au cours de l'exercice écoulé**

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

#### Composition du Comité de Direction Groupe au 01.04.2010

Nom	Fonctions
Alain FALC	Président Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio& Téléphonie
Daniel JANSSENS	Responsable BBI Belgium SA (Benelux)
Hans Josef LEY	Responsable BBI GmbH (Allemagne)
Roland de SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)

Le comité de Direction de Bigben Interactive se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion etc) avec les responsables opérationnels et prendre toutes

décisions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

#### Composition du Comité de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA au 01.04.2010

Nom	Fonctions
Alain FALC	Président Directeur Général
François BOZON	Secrétaire Général
Yannick ALLAERT	Responsable Accessoires Europe
Laurent HONORET	Responsable Commercial Europe
Fabrice LEMESRE	Responsable Audio& Téléphonie

#### ▪ **5.2 LES NOMINATIONS, RENOUELEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS**

Le mandat d'Administrateur de M. Maxence Hecquard arrive à expiration à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010. Le conseil d'administration du 21 mars 2010 a décidé de ne pas proposer le renouvellement de son mandat à l'assemblée.

Le conseil a en revanche considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de référence de la société en proposant la nomination de MM. Sébastien Bolloré et Richard Mamez à l'assemblée.

M. Sébastien Bolloré (32 ans): Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

M. Richard Mamez (63 ans): Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI 29 chez Majorette comme président à compter de 2009 dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

Nous vous demandons de leur donner un mandat pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

#### ▪ **5.3 LES JETONS DE PRESENCE**

Nous rappelons que dans sa onzième résolution, l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 juillet 2009 a fixé à 10 000 EUR le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

##### ▪ ***Règle de répartition des jetons de présence***

Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres soit 2.000 EUR pour chaque administrateur.

▪ **Fixation du montant global de jetons de présence à verser**

Nous vous suggérons de maintenir à 10.000 €EUR le montant global de jetons de présence à verser aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

▪ **5.4 LES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES (225-102-1 AL 1 ET 2)**

▪ **Politique de fixation des rémunérations**

Les rémunérations des mandataires sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complément
Alain FALC	180 000	0	0	2 000	0	0	0
Jacqueline De VRIEZE	54 000	0	0	2 000	0	0	0
Jean Marie de CHERADE **	0	0	0	2 000	0	0	0
Maxence HECQUARD ***	0	0	0	2 000	0	0	0
Nicolas HOANG***	0	0	0	2 000	0	0	0
Total	234 000	0	0	10 000	0	0	0

(\*\*) M de Chérade est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 54 000€

(\*\*\*) MM. Maxence Hecquard et Nicolas Hoang n'ont pas reçu de rémunération directe mais ont fait l'objet d'un contrat de mise à disposition de personnel par MI29 sur l'exercice 2008-09 avec un montant total facturé de 204 000€. Ce contrat devenu contrat de service avec MI 29 a expiré le 30 juin 2009, le montant total facturé s'élevant à 51 000€.

Il n'existe, au profit des mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieures à celles-ci.

	BSA Mgers	Actions gratuites
Alain FALC	90 000	0
Jacqueline De VRIEZE	0	1 000
Jean Marie de CHERADE	18 000	0
Maxence HECQUARD	45 000	0
Nicolas HOANG	45 000	0
Total	198 000	1 000

Les mandataires avaient reçu 198 000 BSA managers au titre de l'émission réservée autorisée par l'AGE du 01 octobre 2008 et un mandataire non bénéficiaire de BSA managers a reçu 1 000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008.

Aucune attribution de titres de capital n'a été effectuée au cours de l'exercice 2009-10 et les mandataires n'ont bénéficié d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

▪ **5.5 LES OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET PERSONNES ASSIMILEES (621-18-2 Code Monétaire et Financier)**

Les mandataires suivants ont effectué des transactions sur les actions Bigben Interactive durant l'exercice 2009-10 :

<b>Nom et prénom</b>	<b>A Falc</b>	<b>A Falc</b>
Qualité	Administrateur	Administrateur
Description instrument	Actions	Actions
Date opération	10/08/2009	07/09/2009
Quantité totale	45 000	50 000
Prix moyen	6,45 €	7,30 €
Montant cession	287 265 €	363 778 €

<b>Nom et prénom</b>	<b>JM de Chérade</b>	<b>JM de Chérade</b>	<b>JM de Chérade</b>
Qualité	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Description instrument	Actions	Actions	Actions
Date opération	24/07/2009	29/04/2009	26/05/2009
Quantité totale	300	400	171
Prix moyen	6,19 €	6,16 €	6,63 €
Montant acquisition	1 858 €	2 452 €	1 134 €

Le programme de BSA managers précité est décomposé en trois tranches égales, la période d'exercice de la 1<sup>ère</sup> tranche allant du 01 avril 2009 au 30 juin 2010. Les 66 000 BSA détenus par les mandataires sociaux au titre de cette tranche devraient permettre l'émission de 66 000 actions nouvelles si l'intégralité de ces BSA est exercée, aucun de ces BSA n'a été exercé durant l'exercice 2009-10.



## **5.6 LES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- structure du capital de la Société : l'actionnaire le plus important est MI 29 qui, au 31 mars 2010, détient 33,10 % du capital et 32,75 % des droits de vote ;
- émission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué (ou délèguera pour les résolutions proposées pour l'augmentation de capital) au Conseil d'Administration le pouvoir :
  - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 10 millions d'euros, soit 43,9 % du capital actuel de la Société ;
  - d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 5 % du capital.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

## 6. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous rappelons que le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit, 159 avenue de la Marne, 59705 Marcq en Baroeul représenté par Monsieur Christian de Brianson et Fiduciaire Métropole Audit (FMA), 22 rue du Château, 59100 Roubaix, représentée par Monsieur Jean-François Pansard.

Les honoraires suivants leur ont été versés par votre Société pour les deux derniers exercices :

Honoraires des CAC	31 mars 2009		31 mars 2010	
	KPMG	FMA	KPMG	FMA
Commissariat aux Comptes				
Emetteur	154 000	89 700	139 500	89 700
Sociétés intégrées globalement (*)	13 500	12 000	11 150	11 800
Autres diligences liées à la mission				
Emetteur (**)	37 000	10 000	7 500	0
Sociétés intégrées globalement	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>204 500</i>	<i>111 700</i>	<i>158 150</i>	<i>101 500</i>
Autres prestations	0	0	0	0
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Total</b>	<b>204 500</b>	<b>111 700</b>	<b>158 150</b>	<b>101 5000</b>

(\*) *il s'agit des honoraires pour Espace 3 sur les deux exercices.*

(\*\*) *Les honoraires de KPMG comprennent entre autre choses la revue de Document de Référence*

Les mandats de KPMG Audit venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010, il est proposé leur renouvellement à l'assemblée.

## **7. LES SALARIES**

### ▪ **7.1 LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (225-102)**

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 17 897 titres soit 0,16% du capital social de la Société.

### ▪ **7.2 L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE (225-129 VII)**

La présente assemblée devant statuer sur un projet d'augmentation de capital, il lui appartient de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E ou d'un P.P.E.S.V. et effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du code du travail.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation réservée aux salariés de la Société, consistant à augmenter le capital social actuel d'une somme de 250.000 euros par la création et l'émission de 125.000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 2 euros chacune.

### ▪ **7.3 LA NOMINATION D'ACTIONNAIRE(S) SALARIE(S) EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR(S)**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'assemblée ne doit pas à ce jour procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans nos statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la société et de filiales directes ou indirectes françaises.

## **8. LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **8.1 - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code de Commerce figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

## 8.2 - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 225-39 DU CODE DE COMMERCE

Ces conventions relèvent principalement de l'activité commerciale intragroupe et pour la sécurisation des approvisionnements et la mutualisation des coûts de fonctionnement répartis entre les différentes entités du groupe et de la gestion de trésorerie.

## 9. RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications (en euros)	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009-10
<u>1- Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	7 080 342	19 580 346	19 615 552	19 678 448	22 799 870
Nombre d'actions ordinaires existantes	3 540 171	9 790 173	9 807 776	9 839 224	11 399 935
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par attribution d'actions gratuites	-	-	-	44 000	42 850
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit de souscription	60 316	43 250	11 700	-	-
- Par exercice de bons de souscriptions ( BSA 2006) *	-	1 631 695	1 604 092	1 582 644	-
- Par exercice de bons de souscriptions ( BSA 2008) *	-	-	-	360 000	359 600
<u>2- Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 042 771	39 739 855	52 442 800	69 537 863	69 920 881
Résultats avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(13 631 198)	(4 187 613)	5 202 538	6 944 216	(8 664 565)
Impôts sur les bénéfices	89 250	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultats après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 106 308)	274 295	7 775 252	14 877 242	11 568 988
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	2 840 599
<u>3- Résultats par action</u>					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(3.88)	(0.43)	0.67	0.71	(0.76)
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(6.53)	0.03	0.79	1.51	1.01
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	0.25
<u>4-Personnel</u>					
Nombre de salariés	126	94	99	104	106
Montant de la masse salariale	3 337 088	2 884 699	3 004 674	3 436 610	3 636 786
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	1 430 557	1 232 933	1 247 527	1 464 736	1 522 319

(\*) BSA 2006 :1 action pour 6 BSA

(\*) BSA 2008 Managers :1 action pour 1 BSA

## 10. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales (détenues à + de 50 %) en K€</b>										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	(2 169)	100%	2 849	-	-	-	2 367	(230)	-
Atoll Soft SA, Belgique	300	1 838	100%	2 896	2 896	-	-	13 977	898	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	191	2 608	100%	269	269	-	-	33 573	1 875	1 594
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	(408)	100%	500	-	1.650	305	14 867	426	-
<b>Participations (détenues entre 10 et 25 %)</b>										
Cadonor Sarl (*)	13	239	25%	46	46	-	-	629	39	-

(\*) états financiers disponibles au 31 mars 2009.

## 11. CONCLUSION

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# **RAPPORT DU PRESIDENT**

## **SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE.**

(article L225-37 du Code de Commerce)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux assemblées ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 21 mai 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

### **I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

Notre Société se réfère désormais au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com), dans la rubrique "Actualités"), ci-après le Code de référence. Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- Il n'y a pas d'administrateur indépendant à ce jour conformément à la 8ème recommandation du Code même si le président a invité les administrateurs à faire des propositions dans ce sens, les nouvelles nominations proposées à l'assemblée par le conseil concernant des personnes liées respectivement au premier et au deuxième actionnaire de référence ;
- La répartition de jetons de présence (actuellement un forfait de 2.000 euros par personne) ne tient pas compte de l'assiduité conformément à la 14ème recommandation du Code ;
- Le conseil d'administration n'a pas mis en place de procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15ème recommandation du Code.

## **1.1 - Le Conseil d'Administration**

### **- Structure juridique**

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 14/09/2006. Le Directeur Général Délégué nommé le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière a été révoqué par le conseil du 22 janvier 2010 ; il n'a pas été remplacé depuis.

### **- Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

### **- Composition du Conseil d'Administration**

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 5 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, dont le Président,
- trois administrateurs représentant le principal actionnaire financier.

Il n'y a pas d'administrateur indépendant.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Le mandat d'un administrateur vient à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010, son remplacement par un nouvel administrateur lié au premier actionnaire financier sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010. De même, il sera proposé à cette assemblée la nomination d'un administrateur supplémentaire représentant le deuxième actionnaire financier

### **- Convocation du Conseil**

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

### **- Représentation des Administrateurs**

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

### **- Information des Administrateurs**

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

### **- Invités du Conseil**

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

### **- Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2009-10.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne) au cours de l'exercice 2009/10 a été de 83%.

Le règlement intérieur adopté en 2008/09 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

### **- Existence de Comités**

Les dispositions législatives relatives au comité d'audit (articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce) entrant en vigueur à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein de l'organe d'administration vient à échéance. Deux mandats de membre du conseil d'administration sont venus à échéance en 2008-09 et ont été renouvelés par l'assemblée du 30 juillet 2009 approuvant les comptes clôturés au 31 mars 2009, les dispositions législatives s'appliquent donc à compter du 30 novembre 2010.

En conséquence, le Comité d'audit se réunira pour la première fois en novembre 2010 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2010. Ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.



La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne,

## **1.2 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général**

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

## **1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux**

### ***- Rémunération des membres du Conseil d'Administration (Jetons de présence)***

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'administration du (06 février 2003) selon une répartition égalitaire entre ses membres.

Au titre de l'exercice 2009-10, la Société a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 10.000 euros à titre de jetons de présence soit € 2.000 pour chaque administrateur.

### ***- Rémunération des dirigeants mandataires***

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de Monsieur Alain Falc au regard de son contrat de travail avec la Société Bigben Interactive SA et a considéré qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain Falc de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société.

### ***- Indemnités et avantages***

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans de stock options relatives à l'exercice des options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

### ***- Stock-options et attribution d'actions gratuites***

Les mandataires ont reçu 198 000 BSA managers sur un total de 360 000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'Administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008 (voir conditions dans paragraphe correspondant au chapitre 2 du rapport de gestion).

Un mandataire non bénéficiaire de BSA managers a reçu 1 000 actions au titre de l'attribution du 14 octobre 2008.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

#### **1.4 Participation aux Assemblées Générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Le droit de participer à l'assemblée générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

#### **1.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

## **2 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE**

### **2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne**

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;

- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

## **2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne**

### **2.2.1 Acteurs du contrôle interne**

Pour l'exercice 2009-10, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison suivante :

#### **- Le Conseil d'Administration:**

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

#### **- Le Comité Stratégique ou « *Eurometing Group* » :**

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

#### **- Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :**

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

### **2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne**

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés ».

### ***2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable***

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

## **2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère**

### ***Principales procédures de contrôle interne***

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

## **Systèmes d'information**

### ***Trésorerie***

Le logiciel de prévision de trésorerie développé avec un conseil externe en février 2006 pour la société Bigben Interactive SA est devenu un outil de gestion courante, après avoir fait l'objet d'ajustements successifs afin d'obtenir la plus grande fiabilité possible. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

La gestion quotidienne de la trésorerie du Siège est facilitée par l'utilisation du logiciel dédié XRT mis en place au deuxième semestre de l'exercice 2007-08.

## **Stocks**

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt, a permis de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

## **Comptabilité analytique**

La procédure et la base de données (TBBI) dédiées, mises en place par la Société en 2005-06 pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service sont désormais intégrées dans la gestion courante de la Société.

Enfin la société Bigben Interactive SA dispose depuis l'ouverture de l'exercice 2006-07 d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, etc ont été complétés en 2008-09 par une approche métiers. En 2009-10 a été développée une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche&Développement exigeant un suivi

## **Informatique de Gestion**

La Société s'est dotée du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft dont la mise en oeuvre a été préparée depuis juillet 2009 avec l'intégrateur GFI, l'objectif étant un basculement des systèmes d'information antérieurs vers le nouveau système au 01 juillet 2010.

Le système d'information choisi est à dessein un système multi-entreprises afin de permettre son extension progressive aux filiales internationales. Celles-ci ont été créées à un moment où la connexion globale et l'utilisation de progiciels communs n'étaient pas envisageables et ont donc chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins, solution aujourd'hui inadaptée à une organisation Groupe basée sur l'échange instantané d'informations. Le Groupe prévoit donc de mener l'extension du système vers l'Allemagne en 2011-12 puis de poursuivre ce mouvement en 2012-13 avec la filiale beneluxienne.

### **2.3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.**

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

#### **- Le processus budgétaire**

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plan à un an.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2009-10, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un document prévisionnel de ce type.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

### **- Le reporting mensuel**

Le reporting consolidé mensuel du Groupe sous la forme de Flash results des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe) fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, etc ) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

### **- La consolidation statutaire des comptes**

La Direction Financière Siège fait-en amont des consolidations semestrielles et annuelles- parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation.

Des missions d'audit externe sont diligentées par chaque Filiale avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes.

Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, Hong Kong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne, le Benelux ayant déjà une production mensuelle (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande).

La Société a été en mesure de respecter les obligations fixées par la Directive Transparence en matière de délais de production des informations financières à compter du 30 juin 2008, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer son premier document de référence au 31 mars 2006 par l'AMF le 12 décembre 2006, elle n'avait pas été en mesure de réitérer l'opération en 2007 mais s'est attachée depuis les services d'un prestataire externe pour assurer de manière récurrente la production de ce document. Le document relatif à l'exercice 2007-08 a été enregistré par l'AMF le 29 septembre 2008 sous le numéro R.08-105, celui relatif à l'exercice 2008-09 le 07 décembre 2009 sous le numéro R.09-091. Le document relatif à l'exercice 2009-10 est en cours de finalisation pour un dépôt fin juillet 2010.

### **3 - LA GESTION DES RISQUES**

#### **3.1 Risques d'exploitation**

##### ***- Référencement***

La Direction Commerciale suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

##### ***- Rupture des approvisionnements ou sur-stockage***

La Direction Développement Produits qui gère aussi les approvisionnements, vérifient les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elles décident des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

##### ***- Provisions sur stocks***

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stock (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

#### **3.2 Risques industriels et environnementaux**

##### ***- Risques environnementaux et sociaux***

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

##### ***- Risque de non-respect de normes***

La Direction Développement Produits du Siège effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Il se tient informé des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.



### **3.3 Risques juridiques et fiscaux**

#### ***- Risques juridiques***

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

#### ***- Propriété industrielle***

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

### **3.4 Risques financiers**

#### ***- Risque de liquidité***

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au financement de leur seule exploitation commerciale.

Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

#### ***- Risque de crédit***

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siège s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des principaux clients du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe.



### **3.5 Risques de marché**

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

#### **- *Risque de taux d'intérêt***

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés ou de la dette rééchelonnée.

La normalisation de ses relations bancaires permet au Groupe d'utiliser des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt. En revanche, la réduction régulière de la dette bancaire rééchelonnée par amortissement trimestriel, son échéance finale relativement proche (31 décembre 2012) et les anticipations sur l'évolution de la courbe des taux ne montrant pas de hausse significative à cet horizon, rendent peu attractive une telle couverture qu'il a été décidé de ne pas mettre en œuvre.

#### **- *Risque de change***

Le risque de change est concentré sur la société faitière Bigben Interactive SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président

Alain FALC

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 mars 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225.37 du Code du commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

### ***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante.
- Déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code du commerce.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 13 juillet 2010

Roubaix, le 13 juillet 2010

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

**Fiduciaire Métropole Audit**

*Laurent Prévost*

*Jean-François Pansard*

Associé

Associé

# **RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES**

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUILLET 2010**

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'article L.225-197-4 du Code de commerce relatif aux attributions d'actions gratuites afin de vous rendre compte :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce **(1)** ;
- du nombre et de la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par (i) la Société, par (ii) celles qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et par (iii) les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce **(2)** ;
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(3)**.

### **1. Etat des actions gratuites attribuées aux salariés et mandataires (L.225-197-4 al. 1)**

Désignation du Plan	Date de l'assemblée autorisant l'attribution	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Durée de la période de conservation	Valeur de l'action au moment de l'attribution	Nombre d'actions annulées en 2009-10	Actions non annulées au 31/03/2010
2008/1	20/07/2007	14/10//2008	44.600	14/10/2010	2	2	1.150	42.850

### **2. Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31/03/2010 (L.225-197-4 al 3 et al 4)**

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale autorisant l'attribution	Date du Conseil d'administration décidant l'attribution	Nombres d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action au moment de l'attribution par le CA *	Durée de la période d'acquisition	Durée de la période de conservation	Société ayant attribué les actions gratuites
néant	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	néant

(\*) Cours de clôture le 13/10/2008

**3. Actions gratuites attribuées durant l'exercice clos le 31/03/2010 aux dix salariés non mandataires sociaux de la société dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (L.225-197-4 al 5)**

Aucune action gratuite n'a été attribuée durant l'exercice clos le 31/03/2010 aux salariés de la société dont le nombre d'actions consenties est le plus élevé

Nom du bénéficiaire	Assemblée générale autorisant l'attribution	Date du Conseil d'administration décidant l'attribution	Nombres d'actions gratuites attribuées	Valeur de l'action au moment de l'attribution par le CA *	Durée de la période d'acquisition	Durée de la période de conservation	Société concernée
Eric DESPRES	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Benoît CLERC	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Bertrand FRULEUX	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Fabrice POISBLAUD	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Florence SANTER	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Caroline THEUNYNCK	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Christian DONNET	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Tanguy DUMEZ	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Catherine GHEERARDYN	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Isabelle HOUZET	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Anne JANSSEN	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Sylvie PANNETIER	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE
Andrée SAINT MAXENT	AGM du 20/07/2007	CA du 14/10/2008	néant	néant	néant	néant	BIGBEN INTERACTIVE

(\*) Cours de clôture le 13/10/2008

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**